

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture



L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire Un Pôle de Ressources Culture & Justice

▀ Remerciements

En octobre 2019, l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, dans le cadre de la Convention qui la lie au ministère de la Culture et de la Communication, sollicite la Cellule d'Innovation sociétale UBIC - Université Bordeaux Montaigne¹ - pour l'accompagner dans la redéfinition de son projet culturel. Il s'agit alors de recenser les besoins des élèves et des personnels de l'ÉNAP dans le cadre de vie de leur campus et d'analyser les partenariats existants ou susceptibles de se tisser tant à un niveau national (protocole en cours de réécriture entre les ministères de la Justice et de la Culture) et régional (Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires - DISP, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Agence culturelle régionale...) que départemental et local (opérateurs culturels publics et associatifs, acteurs de la justice, de la formation universitaire...). L'objectif est de faire émerger de nouveaux cadres d'actions susceptibles d'alimenter une « feuille de route » à venir. Cette étude évaluative et prospective, menée sous forme de recherche-action², s'inscrit également dans le projet d'extension de l'École hors de son campus qui abriterait un Pôle de Criminologie.

La présente étude évaluative et prospective propose d'un côté un état des lieux et une analyse des parties prenantes tant locales que nationales, parties prenantes dont elle fait apparaître les enjeux potentiels d'interdépendance. Elle se poursuit par des éléments prospectifs à court et moyen terme sous forme de propositions opérationnelles. Elle s'appuie sur les différents documents recueillis et une trentaine d'entretiens réalisés, de visu ou à distance auprès d'acteurs internes comme externes à l'ÉNAP, ainsi que sur les échanges rassemblés dans trois ateliers collectifs regroupant

-
- 1 UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale en Sciences Humaines et Sociales, labellisé par l'IdEx Bordeaux et hébergé par l'Université Bordeaux Montaigne, ayant pour mission principale le renforcement et le développement des liens entre le monde universitaire et le monde socio-économique, sur la thématique « culture, économies créatives et territoires ».
 - 2 Cette recherche-action a été formalisée par un OPEN LAB Culture & Justice 2019-2021 entre l'ÉNAP et UBIC. Cet Open Lab a pour enjeu de procéder à un transfert de savoirs universitaires et à partager des expériences. Il s'agit à la fois de générer une communauté d'acteurs publics comme privés œuvrant à la thématique Culture & Justice mais aussi de définir des propositions opérationnelles nourrissant le projet culturel de l'École.

une soixantaine de participants qui œuvrent toutes et tous³ à leur endroit à l'intersectorialité entre les domaines de la justice et de la culture. Qu'ils en soient ici remerciés.

Remerciements particuliers aux personnels de l'Unité Communication, Actions Culturelles et Évènementielles de l'ÉNAP pour la qualité de leur accueil, leur confiance et leur soutien organisationnel : Carine Brenac, Lisa Chauffin, Philippe Claerhout, Céline Ernst et Anne-Claire Landrieu ainsi qu'aux étudiantes du Master d'Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels de l'Université Bordeaux Montaigne au travers des modules exploratoires 2019-2021.

Photos : ÉNAP DR

Illustrations : Modules d'observation et conception, Master IPCI, Université Bordeaux Montaigne 2020-2021

3 Voir infra la liste des entretiens en fin de mémoire.

Sommaire

▶ L'ÉNAP et la culture	5
▶ Le cadre de l'accompagnement	9
▶ Chapitre 1 > État des Lieux La culture à l'ÉNAP, une multiplicité de représentations pour un enjeu : « faire communauté »	11
▶ De la direction de la Recherche à l'Unité Communication, Actions culturelles et Événementielles	13
<i>Recherche et culture à l'ÉNAP au service de la réflexivité</i>	14
<i>Culture et communication, la multiplication des objectifs</i>	16
▶ La vie culturelle de l'ÉNAP	17
<i>Les établissements culturels</i>	17
<i>Des actions culturelles cohérentes mais multiples</i>	19
<i>La vie du campus</i>	23
▶ Des interventions culturelles, du local au national ...	26
<i>Une identification et un ancrage territorial</i>	27
<i>Un cœur de mission : la formation initiale et continue</i>	30
<i>Un éco-système Culture & Justice à l'état embryonnaire</i>	34
▶ Conclusion intermédiaire : « faire communauté »	37
▶ Chapitre 2 > Préconisations Un rôle innovant pour l'ÉNAP dans la dimension Culture & Justice	41
▶ L'ÉNAP, un acteur culturel ancré territorialement ...	43
<i>Imaginer un « campus en communs »</i>	44
<i>Rénover le partenariat culturel de proximité</i>	51

▼ L'ÉNAP, de la formation initiale à l'animation de réseau	58
<i>La formation initiale dans le renforcement du dispositif Culture & Justice</i>	59
<i>L'animation d'un réseau Culture & Justice par l'ÉNAP</i>	63
<i>Le développement de ressources numériques et humaines au bénéfice des acteurs de terrain</i>	66
▲ Conclusion : Vers un centre national de ressources Culture & Justice	69
▲ Récapitulatif des propositions	73
▲ Les « cercles » de propositions	75
▲ Entretiens et documents	77
▼ Focus groupes	78
▼ Documents	78
▲ Bibliographie	79
▲ UBIC - Universités Bordeaux Interculture	81
▼ L'équipe	81

▲ L'ÉNAP et la culture

L'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ÉNAP), installée à Agen dans le Département de Lot-et-Garonne, est un établissement public administratif national placé sous la tutelle du ministère de la Justice. À l'issue des concours, elle assure la formation initiale, théorique et pratique sous forme d'alternance, de tous les personnels de l'administration pénitentiaire de la République française retenus dans cinq filières : direction, insertion et probation, surveillance, administration et logistique-technique. Elle est également ouverte à la formation continue à la fois pour préparer les personnels à s'adapter à de nouvelles fonctions et pour maintenir un niveau de compétences en adéquation avec les évolutions de l'institution et les mutations sociales. Comme toutes les écoles nationales, l'ÉNAP prend en charge l'élève dans toute sa globalité en y intégrant des aspects citoyens, d'éducation et de prévention en matière de santé et de justice ainsi qu'une sensibilisation à la pratique sportive.



Photo ÉNAP DR

Dès son origine, le choix a été fait d'intégrer la culture au cœur de cet organisme de formation ; comme l'explique la Direction de l'École, « nous n'avions et n'avons pas de contraintes nationales au niveau culturel, hormis ce que nous devons intégrer dans les formations. La place de la culture est donc un choix important dans la vie de l'établissement. Combien d'Écoles nationales disposent-elles de tels moyens ? »¹. La culture au sein de l'École répond à plusieurs objectifs : celui d'abord d'aiguiser les pratiques et les sensibilités personnelles des élèves en cours de formation ; celui ensuite de croiser, au sein de la formation, leurs apprentissages autour de la thématique Culture & Justice tant individuellement que collectivement ; celui plus implicite de faire reconnaître l'implication culturelle de l'École dans son territoire d'implantation, du local au régional ; celui enfin de participer à faire vivre un campus scolaire de résidents dont la présence « alternante » à Agen pourrait se limiter à une « déterritorialisation ». Solliciter les étudiants pour qu'ils soient spectateurs, porteurs de projets culturels ou participants à une démarche artistique contribue ainsi aux objectifs de professionnalisation comme de localisation. C'est pourquoi les projets artistiques et culturels initiés par l'Unité Communication, Actions Culturelles et Évènementielles (UCACE) de l'ÉNAP, tout en irriguant les parcours de formation de l'élève, constituent des ressources mises à disposition à un niveau national et entretiennent des liens étroits avec les acteurs culturels du territoire Lot-et-Garonnais et notamment ceux de la Ville d'Agen. Ils s'inscrivent dans des parcours professionnels qui croisent le « territoire agenais, le territoire École et le territoire administration pénitentiaire »². Les élèves, par le biais des propositions artistiques et culturelles, expérimentent, partagent, s'expriment et construisent en commun. Au-delà d'un rôle d'éducation artistique et culturelle, l'UCACE et ses partenaires internes comme externes incitent les élèves à appréhender la dimension culturelle dans leurs métiers de justice et de probation à partir de leur expertise culturelle d'être porteurs de projets.

En vingt ans, l'action culturelle de l'ÉNAP s'est transformée et s'est profondément enrichie tant dans la relation avec l'environnement culturel et artistique proche (résidences, partenariats) qu'à un niveau régional et national (ressources documentaires et documentées consacrées aux initiatives culturelles en milieu carcéral, créations artistiques contemporaines) qui lui-même a considérablement muté. Le renouvellement de la convention (2016-2021) entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'ÉNAP offre un cadre commun sans cesse renouvelé et approfondi, formalisé par de nouveaux liens avec des partenaires locaux, régionaux et nationaux. La reconnaissance de l'action a d'ailleurs permis d'ouvrir un poste de médiatrice culturelle. Dans le cadre des vingt ans de l'Établissement, il a été demandé à l'Observatoire de la Recherche de l'ÉNAP, d'estimer l'impact économique de l'École sur la ville et l'agglomération d'Agen. Même si cette

1 Entretien avec la Direction de l'ÉNAP.

2 Extrait du dossier Bilan Culture de l'ÉNAP, 2019.

étude - de l'avis même des chercheurs comme de la Direction de l'ÉNAP³ - demeure « indicative », elle fait apparaître un apport économique estimé de 13 millions d'euros. En parallèle, une étude menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Agen place l'École au troisième rang des citations et impacts dans le territoire derrière le pruneau et/ou l'hôpital et le rugby. Le poids tant économique que médiatique de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire est donc important pour le territoire agenais : « L'ÉNAP est un joyau dans une ville de cette taille. C'est un lieu ressource qui participe à la dynamisation du territoire »⁴.

Son action culturelle contribue largement à cette valorisation : elle est bien identifiée par les acteurs locaux et départementaux : « dès le début, un partenariat entre la ville et l'ÉNAP a été tissé par une élue très engagée »⁵ ; elle entretient des relations à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine avec l'Agence Régionale Livre et Cinéma (ALCA) et la DRAC : « ALCA est intervenue pour des stages organisés [par l'ÉNAP] comme avec Benoit Labourdette qui fait des *pockets films* qui s'adressent à des jeunes partis en Syrie. Nous prenons parfois en charge la venue de réalisateurs ou d'artistes dans le cadres des formations continues organisées par l'ÉNAP »⁶ ; elle est citée dans les protocoles nationaux Culture & Justice⁷ qui se déclinent par une convention nationale entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'École.

Aujourd'hui, la ressource accumulée, les compétences développées et les interconnexions établies permettent d'envisager une nouvelle étape de développement *dans* et *en dehors* de l'ÉNAP, avec et *entre* partenaires locaux comme nationaux. Sur son cœur de métier, l'action culturelle de l'ÉNAP pourrait ainsi contribuer à la constitution d'un Pôle National de Ressources Culture & Justice. Articulé à un centre de ressources à l'échelle nationale (nourri par des éditions, des publications, des documents audiovisuels...), les interventions culturelles de l'ÉNAP pourraient devenir un élément fédérateur (en direction de la PJJ, des coordinateurs, des médiateurs et intervenants culturels et artistiques...). Elles favoriseraient des partages d'expériences, des journées professionnelles et de formations, sur les thèmes de la prévention - notamment de la jeunesse -, de l'insertion et de la (ré)insertion notamment pour les personnes en forte précarité et vulnérabilité (prévention de la radicalisation). Les « droits culturels » des détenus doivent être pris en compte car s'ils ne disposent pas de leurs droits civiques, ils ne peuvent être privés de droits inaliénables.

En effet, l'École est aussi un lieu de création, *via* ses résidences longue durée, dédiées à la production d'objets artistiques et culturels qu'elle a la capacité de faire circuler dans des lieux *a priori* non destinés à la diffu-

3 Entretien avec la Direction de l'ÉNAP.

4 Entretien avec un cadre de Direction de l'ÉNAP.

5 Entretien avec un acteur culturel agenais.

6 Entretien avec un acteur culturel régional.

7 Avec des réserves, voir *infra* p. 13.

sion spectaculaire : tels une salle de tribunal, un centre pénitentiaire, une maison des jeunes, le lieu d'animation d'une bibliothèque, le centre de documentation d'un collège ou d'un lycée ou encore le hall d'un théâtre ! Enfin, comme centre de formation professionnalisant, L'ÉNAP pourrait obtenir l'agrément d'une formation universitaire continue (Certificat et/ou Diplôme Universitaire). Ces formations à destination des élèves de l'ÉNAP comme des médiateurs, artistes et travailleurs sociaux œuvrant au sein des établissements pénitentiaires ou dans les quartiers dits prioritaires seraient une ressource régionale à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et inscrieraient l'ÉNAP et avec elle, le territoire Lot-et-Garonnais, comme référent à un échelon national. Ces formations pourraient être conjuguées avec les campus et universités agenaises et bordelaises.

► Le cadre de l'accompagnement

Pour ce faire et afin de valider ou non ses hypothèses puis de les rendre opérationnelles, l'ÉNAP a souhaité mener avec UBIC - Université Bordeaux Inter Culture - une recherche-action sous forme d'Open Lab¹ afin de :

- ▶ mieux définir non seulement les périmètres des besoins de l'ÉNAP notamment dans le cadre de la vie de son campus et de son extension ;
- ▶ préciser les partenariats susceptibles de se tisser tant à un niveau national (Mission Culture & Justice, Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires, Centres pénitentiaires), que local (acteurs culturels et universitaires de proximité) ;

sans pour autant perdre de vue les personnels œuvrant ou se formant au sein même de l'ÉNAP.

Les objectifs sont de :

- ▶ mettre en lumière les forces et les faiblesses de l'intersectorialité entre Culture & Justice ;
- ▶ clarifier les rôles et missions de chacun afin de mieux les conjuguer ;
- ▶ proposer des modalités opérationnelles de coopération.

Cette recherche-action, déclinée en Accompagnement à Maitrise d'Usages², a pour enjeu d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations socio-professionnelles dans lesquelles il est engagé. Ce qui est recherché, c'est la capacité des acteurs à analyser et résoudre des problèmes concrets, à formaliser les compétences implicites produites *par* et *dans* l'action et à les transformer en savoirs communicables. L'Accompagnement à Maitrise d'Usages n'a donc pas vocation à se substituer ou à produire

1 « Les "open labs" constituent un lieu et une démarche portés par des acteurs divers, en vue de renouveler les modalités d'innovation et de création par la mise en œuvre de processus collaboratifs et itératifs, ouverts et donnant lieu à une matérialisation physique ou virtuelle. » Cf. Le livre blanc des Open Lab, mars 2013. <http://www.newpic.fr/wbopen-labs/anrt-newpic-livreblancopenlabs-synthese.pdf>.

2 L'Accompagnement à Maitrise d'Usages est une notion se référant à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui inclut aux études de conception les utilisateurs (ici les établissements publics et collectivités territoriales) et les usagers (ici les acteurs de la culture et de la justice ainsi que les élèves).

des préconisations opérationnelles déterritorialisées. Elle s'inscrit dans un travail concerté avec l'ÉNAP, sa Direction, ses personnels et ses élèves, les acteurs culturels communaux, départementaux et régionaux ainsi qu'avec les instances nationales de l'État concernées à un niveau national.

Cette démarche s'est concrétisée en 2019-2020 par un état des lieux et une analyse des forces en présence, de leurs attentes, contraintes et représentations ainsi que par leurs enjeux d'interdépendances et les valeurs qu'elles dédient à la culture dans la réinsertion des personnes sous-main de justice (**Chapitre 1 : État des lieux La culture à l'ÉNAP, une multiplicité de représentations pour un enjeu : « Faire communauté »**).

Elle a reposé sur une collecte de données et de documents ainsi que sur une trentaine d'entretiens individuels réalisés d'une part auprès des personnels et des élèves de l'ÉNAP d'autre part auprès des opérateurs culturels et judiciaires locaux, régionaux et nationaux. Cette étude a été conduite par trois enseignants-chercheurs ainsi que par les étudiantes du Master d'Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels de l'Université Bordeaux Montaigne³. Ces dernières, dans le cadre de leur module d'observation de Master 1, ont analysé la vie du campus de l'ÉNAP, puis elles ont prolongé ce travail en Master 2 en collaboration avec des étudiantes du Master Management de Projets Culturels et de Développement Territorial (MPCDT) de Sciences-Po Bordeaux en proposant des éléments concrets de développement.

Prototypes et analyses ont été rendus à la Direction de l'ÉNAP entre avril (à distance) et septembre 2020 (en présentiel). Ils ont alimenté des cadres d'actions prospectifs qui ont été mis en débat avec les différents impétrants sous forme d'ateliers collectifs en décembre 2020. Ils permettent de conclure – temporairement – cette recherche-action par des propositions concrètes d'actions à courts et moyens termes qui définissent également les responsabilités et les partenariats à engager et/ou à renouveler (**Chapitre 2 : Préconisations Un rôle innovant pour l'ÉNAP dans la dimension Culture & Justice**). L'ensemble se clôt par un court exercice prospectif envisageant la création d'un Centre National de Ressources Culture & Justice auquel l'ÉNAP pourrait à minima participer voire, *in extenso*, animer.

3 Liste des ingénieurs d'études p. 81 et suivantes.

Chapitre 1 > État des Lieux

La culture à l'ÉNAP, une multiplicité de représentations pour un enjeu : « faire communauté »



▼ De la direction de la Recherche à l'Unité Communication, Actions culturelles et Événementielles

Dès l'installation de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire à Agen en 2000, l'École se dote d'un service culturel et d'un personnel compétent pour développer des actions artistiques et culturelles en direction des élèves et en lien avec les partenaires culturels du territoire. Cette mission se justifie d'autant plus qu'un protocole d'accord a été signé en 1986 entre le ministère de la Culture et celui de la Justice pour inscrire l'action culturelle dans les établissements pénitentiaires¹. Ce premier protocole met l'accent :

- ▶ sur le rôle des projets culturels dans la réinsertion des détenus ;
- ▶ la montée en compétences des personnels et des intervenants nécessaires à l'action ;
- ▶ la dimension partenariale des projets par la mobilisation des ressources locales ;
- ▶ l'importance de ces actions pour la valorisation des personnels pénitentiaires.

L'ÉNAP y est explicitement citée comme un outil essentiel du développement des compétences des agents en formation initiale et en formation continue. Ainsi le rôle du service culturel est-il de sensibiliser les personnels de l'administration pénitentiaire - et notamment les Directeurs et les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation qui portent les projets culturels - à l'importance que peut revêtir la culture dans un processus de réinsertion. La mission de formation vise aussi à développer les compétences des agents en matière de méthodologie de projet, pour construire des actions qui, d'emblée, sont définies comme partenariales : « la culture est très importante tout autant au sein des formations car c'est ce qui permet de "vendre" le projet Culture & Justice sur le terrain que dans son implication avec le tissu régional et national, qu'il soit celui de la culture comme celui de la justice avec les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires et les coordinateurs culturels »².

-
- 1 Ce premier protocole Culture & Justice est suivi d'un second en 1990 qui élargit le dispositif à l'ensemble des personnes suivies par le comité de probation et d'assistance aux libérés et les jeunes sous protection judiciaire. Le texte insiste également sur la professionnalisation des intervenants dans ce secteur. En 2009, un troisième protocole voit le jour qui réaffirme les principes des deux protocoles précédents en mettant l'accent sur les modalités de conventionnement et en s'inscrivant dans le prolongement de la loi sur la lutte contre l'exclusion de 1998 et la convention sur la diversité culturelle ratifiée en 2005. Notons, qu'il n'est plus fait mention de l'ÉNAP dans le protocole 2009.
 - 2 Entretien avec les chargés de mission du ministère de la Culture et de la Justice.

Ainsi, si la création d'un service culturel dans une école nationale est un choix ambitieux et rare qui mérite d'être souligné, ses missions sont précisément corrélées avec les orientations du protocole d'accord de 1986. Le rôle de l'ÉNAP dans le dispositif Culture & Justice est reconnu et spécifié également à travers la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec le ministère de la Culture en 2006 et renouvelée en 2011 et en 2016 : « le Référentiel des Pratiques Opérationnelles Culture doit être levier dans la réinsertion des personnes (...) il permet de travailler avec l'ÉNAP sur des formations et des outils ». De ce point de vue, pour éviter les raccourcis et les interprétations erronées d'un dispositif encore jeune³, les formations Culture et Justice à l'ÉNAP et même de la formation interprofessionnelle entre acteurs culturels et acteurs judiciaires sont très importantes.

Au-delà de ces objectifs initiaux, la dimension organisationnelle nous renseigne aussi sur le sens à donner à l'action culturelle à l'ÉNAP. La place occupée par le service culturel de l'école est significative d'une évolution et d'une diversification de ses missions.

Recherche et culture à l'ÉNAP au service de la réflexivité

Dans un premier temps, rattachée au service de la recherche de l'ÉNAP, la culture s'inscrit pleinement dans un objectif d'ouverture sur la cité, primordial dans cette première phase d'installation de l'ÉNAP à Agen car il fallait que « les élus parlent de l'ÉNAP, c'est une grande fierté »⁴. L'enjeu est double, il vise à travailler la visibilité de l'École dans la ville, à l'inscrire comme une ressource locale (diffusion de spectacle, prêt de salles, pratiques culturelles partagées...) mais aussi d'intégrer les étudiants dans la ville pour une meilleure qualité de vie, développer leur ouverture culturelle et artistique et mieux insérer les métiers de l'administration pénitentiaire dans l'espace social. La culture a ici une *valeur d'estime*⁵.

Cette période d'installation est aussi une période d'ouverture à la réflexivité sur les métiers de la pénitentiaire, sur le rôle de la prison et sur son organisation. La recherche de ce point de vue est un atout important de la formation des agents, elle permet d'interroger l'institution sur ce qu'elle produit socialement au-delà des intentions de départ, elle révèle les effets non voulus de l'organisation, elle fait apparaître les paradoxes des missions qui peuvent produire des tensions chez les personnels voire de la souffrance. L'École est à une bonne place pour produire de la connaissance et de l'analyse des représentations, des actions et des tensions en matière d'organisation et d'activité pénitentiaire. De cette manière, elle nourrit également le débat démocratique sur le sens de la peine et sur la place sociale attribuée à la prison.

3 Un jour, une juge m'a dit à Nanterre : « chercher un appartement et un travail, c'est plus important que d'aller au musée ! ». *Id.*

4 Interview sonore de Katia Kovacic.

5 Voir *infra* p. 38.

Dans cette perspective, l'action culturelle se voit déjà adjoindre une pluralité d'objectifs. Elle participe à la visibilité de l'ÉNAP et de ses métiers mais elle accompagne aussi la réflexivité mise en œuvre par les chercheurs et insufflée chez les futurs professionnels. « En 2007, le travail mené avec le photographe Christophe Goussard et le musicien André Minvielle a consisté à mettre en image des entretiens avec les élèves : d'où ils venaient, quelles étaient leurs motivations, comment ils évoluaient à l'école ? »⁶. L'art est une manière de rendre présent ce questionnement dans l'École comme dans l'espace public et de mettre en débat cette question du sens de la peine entre tous les acteurs de la justice et la société civile. L'art donne une visibilité aux questions sociales, il met en tension des points de vue, interroge les évidences et révèle les impensés. Il participe donc à interroger les manières de faire et les organisations : « on enseigne les pratiques alors qu'avant beaucoup plus de réflexion était demandée (...). L'objectif était de leur permettre de théoriser leur pratique ».⁷

L'action culturelle peut être appréhendée, selon Jean CAUNE (2006), comme un processus visant la « construction de soi par l'appropriation de l'art ». Dans cette perspective, l'action culturelle par la dimension sensible, peut permettre une subjectivation essentielle au processus de construction de l'identité professionnelle. Elle participe à la capacité des individus à élaborer le sens de leur action dans un environnement complexe.

L'adhésion à des valeurs passe, en effet, par la compréhension (au sens étymologique du terme « prendre avec soi ») qui n'est pas seulement une action intellectuelle mais aussi une incorporation. La construction identitaire n'est pas un simple « dressage » qui consisterait pour l'individu à intérioriser des normes et des valeurs. Elle nécessite une appropriation qui consiste en une réorganisation, c'est-à-dire qu'elle s'accroche à des éléments identitaires préexistants, à un individu qui a un passé, un environnement social, familial, psychologique. L'identité professionnelle prend place sur ce terrain avec lequel elle compose et s'articule. L'action culturelle favorise la mise en tension de l'intime et du social. En complément d'une démarche de recherche qui favorise la formation de professionnels réflexifs, les projets artistiques peuvent permettre aux agents de s'approprier leur rôle par la compréhension et la maîtrise du sens et des limites de l'action professionnelle ainsi que du contexte d'exercice et ceci d'autant mieux que cette prise de conscience est révélée par une expérience sensible. C'est la *valeur d'usage*⁸ de la culture.

On comprend ainsi le sens que peut prendre la proximité d'un service culturel aux côtés de la recherche. Pour reprendre l'analyse de John DEWEY (2005), l'expérience de l'art induit une réflexivité sur la manière dont on fait les choses. Elle produit une rupture dans un monde de flux perpétuel,

6 Entretien avec un enseignant-chercheur de l'ÉNAP.

7 *Id.*

8 Voir *infra* p. 38.

elle ouvre une brèche dans la pratique en créant de nouvelles possibilités d'action. On voit se dessiner un objectif commun entre action culturelle et recherche par cette quête de réflexivité au service de la formation et de la construction de l'identité professionnelle.

Culture et communication, la multiplication des objectifs

Avec le rattachement de l'action culturelle au service de la communication et de l'évènementiel, les missions ne sont pas *a priori* bouleversées. La dimension réflexive de l'art reste présente et se renforce au cours du temps, notamment par le programme de résidences d'artistes développé par le service culturel qui permet une imprégnation par la présence d'un artiste sur un temps long. La résidence permet d'articuler différents aspects de l'action culturelle de l'École. Celle d'Arnaud Théval en fournit un exemple significatif. Son intervention artistique travaille l'identité professionnelle des personnels pénitentiaires, interroge l'organisation du campus, des formations et les personnels de l'ÉNAP mais donne aussi à voir un « récit de soi » de l'École par l'exposition d'un travail reconnu au-delà des murs.

Toutefois, le rapprochement avec la communication est aussi le signe de l'intensification d'autres dimensions de l'action souvent sous-jacente à la question artistique telle la nécessité de distinction dans une société de l'image où les médias ont une place grandissante et où la circulation de l'information est de plus en plus rapide. L'art produit aussi du spectacle, de l'évènementiel qui participe à l'animation du campus et à la visibilité de l'ÉNAP dans son environnement local, régional et national. Cette nouvelle place dans l'organigramme marque aussi une complexification de l'action renforcée par la dimension transversale du service qui en fait un outil central et légitime au sein de l'École mais aussi un outil commun sollicité par tous. Dans un flux d'informations, le besoin de communication devient intense en interne comme en externe. L'art est ainsi une ressource pour tous, mobilisable en fonction des orientations de chaque pôle alors qu'en dehors de l'École le développement d'une logique partenariale a tendance aussi à s'intensifier à mesure que l'intersectorialité devient un mode de fonctionnement plus régulier : « Le travail de l'unité [UCACE] est reconnu. Les enseignants nous adressent leurs demandes pour des expositions, des spectacles ou des films »⁹.

Ainsi, la dimension réflexive sur les métiers n'est pas supprimée mais elle est débordée par bien d'autres missions et les objectifs se perdent entre deux pôles celui des attentes en internes et celui du besoin de visibilité de l'École sur son territoire. L'action culturelle devient alors l'objet de multiples attentes. Elle intervient dans toutes les dimensions sur lesquels l'ÉNAP porte une attention spécifique :

9 Entretien avec un personnel de l'ÉNAP.

	Interne École	Externe École
Animation du campus		
Intégration des élèves		
Accès à la culture (démocratisation)		
Constitution d'un esprit d'équipe		
Ressources pour les pôles de formation		
Visibilité et valorisation des métiers		
Lien au territoire		
Reconnaissance de l'École		

Figure1 : la multiplication des objectifs

Le risque est alors de se perdre dans une certaine superficialité non pas que la question de la valorisation soit nécessairement une perte de profondeur bien au contraire, mais surtout parce que la communication est avant tout un ensemble de méthodes et de techniques et que leur déploiement n'a pas de limite *a priori*. Ainsi, les missions initiales du service culturel risquent d'être noyées dans la multiplication des objectifs et dans un surinvestissement de la dimension communicationnelle de l'art. Entraînée dans ce déploiement d'actions qui toutes peuvent trouver une utilité et une légitimité, le sens de l'action culturelle peut se diluer. Pour éviter cet écueil, il apparaîtrait alors nécessaire de préciser et de hiérarchiser les missions d'un service public culturel pour qu'il puisse continuer à agir en profondeur dans les directions choisies par l'ÉNAP.

▼ La vie culturelle de l'ÉNAP

Les établissements culturels

► **L'Unité Communication, Actions culturelles et Événementielles (UCACE)** est attachée à la Direction de l'établissement. Sa partie spécifiquement culturelle (hors événements et cérémonies) représentait au début de notre étude 1,8 Équivalent Temps Plein et disposait d'un budget de 70 K€ pour l'année 2020 réparti entre 60 K€ de fonctionnement et 10 K€ en investissement. Ce budget est stable année après année : il est dédié à une programmation de spectacles vivants (concerts, théâtre, théâtres d'objets), dans et en dehors du campus, au financement de résidences artistiques longues au sein de l'École comme celles d'Arnaud Théval ou de Katia Kovacic¹⁰ ainsi qu'aux paiements d'intervenants dans les formations initiales (CPIP, Directeurs) ou dans des séminaires nationaux de formation

10 Arnaud Théval est plasticien. L'École lui a donné carte blanche pour qu'il porte un regard artistique notamment sur la formation et le métier de surveillant. Katia Kovacic, Collectif L'Orage, est spécialisée dans la production et la diffusion de documentaires sonores. Sa résidence a été consacrée à réaliser une cartographie sonore et sensible du territoire de l'ÉNAP dans et en proximité du campus.

continue. Les personnels culturels de l'UCACE s'investissent humainement dans les formations CPIP en accompagnement de projets des élèves et comme ressources auprès de leurs collègues¹¹. Au regard des missions avant tout conférées à la formation de personnels d'une administration d'État dont le cœur de métier n'est pas la culture, la dotation en moyens financiers plus qu'humains et matériels peut être considérée comme significative.

► Aux côtés de l'UCACE, l'École possède une **médiathèque** dotée de 5,5 Équivalent Temps Plein¹². Cette dernière dispose à la fois d'une mission de centre de documentation pour les élèves, les enseignants et les chercheurs associés et d'une mission de culture générale et loisirs avec un fonds composé de fictions, de bandes dessinées et de revues. Ses locaux permettent d'accueillir les travaux de groupe durant les temps scolaires avec une connexion internet effective mais limitée, de disposer d'espaces de repos et de révision et d'emprunter des ouvrages spécialisés comme de découverte culturelle. Elle est complétée sur le site par deux espaces informatiques dans des locaux mobiles (modulaires) en proximité des *villages* d'hébergement et par un fond à disposition en dépôt à la *Ferme de Trenque*, l'espace de loisirs des étudiants. La médiathèque est également le centre de ressources pour les productions culturelles réalisées en établissements pénitentiaires et en milieu ouvert. Cette mission entre dans le cadre de la convention avec le ministère de la Culture et de la Communication. Les établissements pénitentiaires sont invités par le ministère de la Justice à déposer les productions à la médiathèque. Son effectivité demeure modeste tant dans la collecte et le recensement - « j'avoue que je ne prends pas le temps d'envoyer chaque année la totalité des travaux culturels de détenus conçus dans les différentes actions culturelles (avec autorisations) pour le fond de la médiathèque. Pourtant, j'en reconnais le grand intérêt et cela mériterait d'être accessible à l'extérieur mais je manque de temps et n'y pense pas toujours » - que dans sa diffusion et sa valorisation : « Les coordinateurs culturels ne sont pas bien au courant du récolement des productions à l'ÉNAP. Je ne sais pas si aujourd'hui cela sert à grand-chose »¹³.

► Enfin, l'École dispose d'un **fonds historique** géré par 2,5 ETP, composé d'une part, d'une dation - le fonds Jean-Gabriel Tarde¹⁴ - qui, en lien avec la Bibliothèque Nationale de France, fait l'objet d'une numérisation et d'autre part, d'une mission, collecter et conserver les fonds et objets spécifiques à la pénitentiaire. Ce travail est piloté par le Centre de Ressources sur l'Histoire des Crimes et des Peines (CRHCP) créé en 2004.

11 Voir *supra* note 9, page 16.

12 À noter que cette dernière a compté jusqu'à 12 ETP. Entretien avec un personnel de l'ÉNAP.

13 Entretiens avec des coordinatrices culturelles en milieu pénitentiaire.

14 Magistrat, Jean-Gabriel Tarde (1843-1904) est considéré, au titre de la sociologie et de la psychologie sociale comme un des premiers chercheurs français de la criminologie moderne. Il est nommé à la chaire de philosophie du Collège de France en 1890. Sa bibliothèque a été transmise à l'ÉNAP.

La richesse des fonds anciens a permis à l'ÉNAP de passer convention avec la Bibliothèque Nationale de France dont elle est devenue pôle associé en 2007, référente sur le traitement des peines et leur histoire. Dans ce cadre, une politique de numérisation est en œuvre permettant la mise en ligne de plus de 30 000 documents sur la bibliothèque numérique de l'ÉNAP ainsi que sur celle de la BnF Gallica. Pour cela, l'ÉNAP reçoit une « dotation de 150 K€ de la BNF pour la numérisation »¹⁵ ; Le CHRCP collecte et gère une collection d'objets, ouvrages et photographies, rassemblés par le conservateur lors de cessions mobilières et immobilières nationales, qui compose un musée, *l'espace Pierre Cannat*, initialement constitué grâce aux collections du Musée national des prisons de Fontainebleau, qui ont été versées à l'École en 2000. Cet espace pédagogique dédié à la mémoire pénitentiaire a accueilli 1 429 visiteurs en 2019.



Photo Le Fonds Gabriel Tardes
(Centre de Ressources sur l'Histoire des Crimes et des Peines)

► À ces entités, il conviendrait d'adjoindre les enseignants-chercheurs, qui bien que non spécialisés dans le domaine culturel, peuvent être amenés à y intervenir : « dans le cadre du festival Cinéma et Justice que nous organisons [Les Montreurs d'Images], nous avons un partenariat avec l'ÉNAP ou plutôt une collaboration avec les enseignants-chercheurs et notamment Guillaume Bris »¹⁶.

Des actions culturelles cohérentes mais multiples

Bien que l'UCACE soit l'unité la moins dotée en moyens humains, les établissements culturels de l'ÉNAP forment un ensemble cohérent dont les actions sont « précieuses ». Les équipes de Direction de l'ÉNAP en sont d'ail

15 Entretien avec un cadre de direction de l'ÉNAP.

16 Entretien avec un acteur culturel du territoire agenais.

leurs conscientes, comme le prouve le rattachement du Pôle culturel à une Direction qui en souligne la légitimité même si les équipes de l'UCACE ou de la médiathèque jugent parfois leurs « missions insuffisamment reconnues »¹⁷.

► **La première mission concerne l'accompagnement de la vie des élèves¹⁸ et leur insertion dans le tissu local.** Si la présence de ces derniers sur le campus de l'ÉNAP se réduit au profit de l'alternance, il demeure nécessaire, notamment pour les surveillants et les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, d'établir des passerelles avec leur territoire de formation : « L'École nous sollicite pour acheter des places de cinéma pour les étudiants, au-delà des bars qu'ils trouvent facilement » ; « il y a quatre ou cinq ans, il a été fait le constat que parmi les élèves de l'ÉNAP, il y avait des musiciens ; nous avons créé des passerelles avec les studios de répétition pour qu'ils puissent pratiquer dans les meilleures conditions professionnelles ». Toutefois, les opérateurs culturels du territoire comme les personnels culturels de l'ÉNAP soulignent que cette offre de loisirs culturels n'est que peu usitée par les élèves : « on aimerait qu'ils viennent nous voir plus souvent. Malgré des tarifs spécifiques, ce sont des élèves que l'on voit peu pour ne pas dire pas ou alors ils ne se présentent pas comme élèves de l'ÉNAP »¹⁹.

Le même constat peut s'appliquer au personnel permanent de l'École qui reste, lui aussi, pour une part, à distance de l'offre culturelle : « La culture a l'ÉNAP n'est pas un outil de management. Elle reste encore très à la marge malgré une offre riche avec la frustration permanente de ne pas avoir le temps d'en profiter ». Elle ne fait pas l'objet d'une appropriation pleine et entière : « pour la culture dans la vie de l'établissement, nous sommes dans les mêmes pourcentages qu'au niveau de l'ensemble de la population, cela intéresse 10 % des gens comme disent les Montreurs d'Image et c'est toujours les mêmes [parce que] nous n'avons pas réussi à créer une communauté »²⁰.

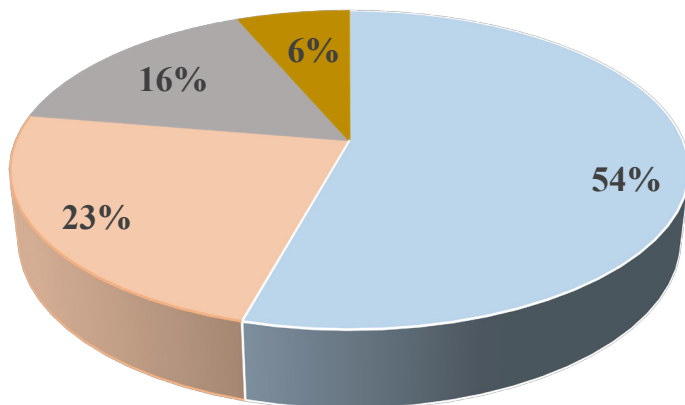
► **La deuxième mission croise offre de loisirs et formation professionnalisante.** La double mission de la médiathèque - centre de documentation et bibliothèque de loisirs - en est une illustration. La programmation de l'UCACE est établie suivant la même logique. Elle cherche à la fois à attirer un « tout public agenais » et à ancrer son action scolairement. L'analyse de la nature de la programmation ÉNAP 2010-2019, établie à partir des dépliants fournis, fait ainsi apparaître son « double visage ».

17 Entretiens avec la Direction et les personnels de l'ÉNAP.

18 Pour l'analyse complète, voir *infra* p. 23.

19 Entretiens avec les opérateurs culturels publics et privés du territoire agenais.

20 Entretiens avec les cadres de direction de l'ÉNAP.



■ Prog. Loisirs Tout Public ■ Prog. Appli-Pro ■ Pratiques amateurs ■ Résidences

Figure 2 : nature de la programmation 2010-2019

Un infléchissement s'est toutefois établi dans le temps : de 2010 à 2016, la programmation de loisirs culturels tout public représente plus des trois quarts des propositions avant de rétablir la proportion avec son application professionnelle ces dernières années. Cette inflexion est à la fois une conséquence de la « fermeture » de l'établissement et à la fois la reconnaissance de la légitimité de la *valeur d'échange*²¹ de l'action culturelle tant en termes d'enseignements que de cohésion sociale. L'UCACE est ainsi investie dans les projets professionnels des conseillers pénitentiaires d'insertion et de Probation à dominante culturelle²² ainsi que dans les cursus des conseillers, des lieutenants et des directeurs.

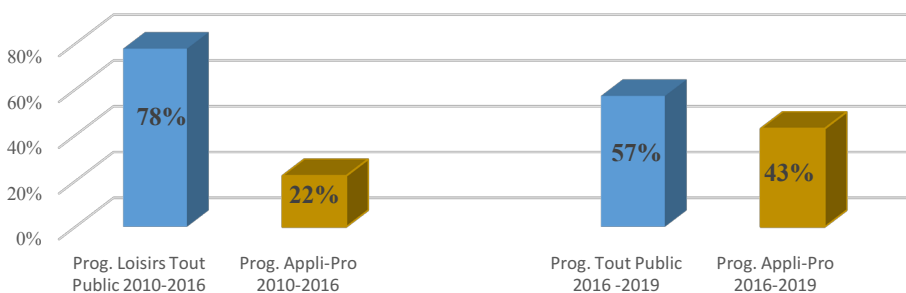


Figure 3 : programmation tout public versus applicative professionnelle

La programmation de l'UCACE remplit ainsi une fonction transverse. Dans une École où cohabitent de nombreuses cultures professionnelles et où les enseignements répartis par Départements et niveaux sont fortement segmentés, l'UCACE apparaît comme la seule mission transversale : « c'est une action forte qui rythme l'histoire de l'École. Rencontrer un artiste, se déplacer à la

21 Voir *infra* p. 37.

22 8 projets ont été suivis en 2019-2020 sur les 17 soit près de la moitié. Source : Tableur des Projets.

médiathèque, voir des spectacles sont nécessaires. Le volume d'élèves, les différences statutaires sont de plus en plus importants. Nous avons donc peu de temps pour travailler et fonctionner ensemble » ; « À l'ÉNAP, nous rencontrons des difficultés d'échanges entre Départements où chacun a son tiroir ». ²³

► **La troisième mission enfin s'inscrit dans le temps et l'espace.** Dans le temps, le Centre de Ressources sur l'Histoire des Crimes et des Peines (CRHCP) retrace l'histoire pénitentiaire à travers six thématiques documentaires (personnels, vie et travail en détention, sécurité, architecture et anthropométrie) du XIX^e siècle à aujourd'hui. La collection provient à la fois de la Société générale des prisons qui gérait jusqu'en 2013 le Musée de Fontainebleau et à la fois de différents collectages et donations (Fonds Tarde, d'Auch, Dublineau).

Mais le temps ne s'arrête pas à la profondeur de l'histoire ; il est aussi celui de l'histoire de l'action culturelle à l'École et plus encore celui accordé à des résidences longues d'artistes. Si ces dernières - comme celles de Pépito Mateo (2011-2012) ou Arnaud Théval (2014-2016) et plus récemment celle de Katia Kovacic (2019-2021) - génèrent que peu de rendez-vous spectaculaires au sein de l'École (6 % des programmations 2010-2019), elles traversent les formations et interrogent le fonctionnement de l'institution : « la résidence d'Arnaud Théval a été un nouveau souffle, un tournant. Sa prise de parole lors de la cérémonie des diplômes a produit une forte émotion dans une cérémonie très militaire. (...) Toute la résidence a beaucoup remué l'École. Il a provoqué des discussions, certaines photos ont interrogé en profondeur aussi bien la prison que le rôle des personnels » ²⁴. Les artistes interrogent ainsi à la fois l'institution pénitentiaire - travail de mémoire et surveillants en exercice pour Arnaud Théval -, l'espace public - la cartographie sonore du campus et du « quartier » de Katia Kovacic - que les métiers des personnes qui la traversent - les portraits des élèves de Christophe Goussard.



Exposition Arnaud Théval Musée d'Agen

23 Entretiens avec des responsables de formation de l'ÉNAP.

24 Entretien avec une responsable d'une institution culturelle régionale.

Car, l'action culturelle de l'ÉNAP est reconnue au-delà de son seul périmètre spatial. Localement, l'École a été – par son espace public ouvert – et demeure un interlocuteur essentiel dans la vie culturelle agenaise, tant symboliquement que concrètement. Comme l'explique le Théâtre du Jour, « L'Énap héberge des compagnies qui interviennent au Théâtre du jour. C'est, je crois, aussi le cas de compagnies qui jouent ou résident au Théâtre Ducourneau. Et puis moi, je trouve le lieu très inspirant avec des belles opportunités pédagogiques »²⁵. Nationalement, une convention existe depuis 2006 avec le ministère de la Culture et de la Communication (traduite par un financement de 8 K€ en 2020) qui, au-delà des actions menées en son sein, alimentent réflexions et formations à un niveau national²⁶.

La vie du campus

Tout comme l'univers pénitentiaire, l'École qui forme à ses métiers souffre d'un manque de visibilité dans la société. Le dynamisme et la qualité de la vie de campus sont à ce titre des enjeux essentiels tant pour contribuer à sceller l'esprit de corps entre les élèves qui seront prochainement en exercice dans le milieu carcéral que pour exercer une attractivité sur le plan de l'agglomération agenaise. L'ÉNAP est un campus qui comme la plupart des autres campus en France, est excentré, rejeté en périphérie, ce qui ne facilite guère une inscription active dans la cité ni les déplacements des étudiants pour bénéficier des offres culturelles. Il jouit néanmoins d'une inscription dans le campus Michel Serres qui comprend les antennes des Universités de Bordeaux (UB), Bordeaux Montaigne (UBM) et de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), et d'une proximité avec le Théâtre-École d'Aquitaine ou encore le Campus Numérique 47. Cette situation peut fournir des opportunités à saisir pour mieux faire connaître l'ÉNAP. Elle est susceptible également d'induire des partenariats pour renouveler les offres culturelles comme pédagogiques.

Inscrite dans le campus Michel Serres d'Agen, l'École est invitée comme l'UB, l'UBM ou l'INSPE aux différents conseils de site permettant notamment d'évoquer les questions de restauration des étudiants²⁷ ou l'usage d'autres installations communes. Si la localisation géographique de l'ÉNAP est semblable à celle des autres campus français, des différences sensibles se révèlent à l'étude²⁸ susceptibles de constituer des obstacles à la cohésion du groupe d'élèves et dont il faut tenir compte dans l'objectif d'une redynamisation de la vie de campus.

25 Entretien avec un acteur culturel agenais.

26 La Culture à l'ÉNAP 2016-2017, p. 7. La convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication de 2006 a été réitérée en 2011 et 2016.

27 Le restaurant de l'ÉNAP est en effet officiellement le restaurant universitaire du campus.

28 L'analyse proposée ici repose en partie sur le travail mené par les étudiantes du master 1 IPCI dans le cadre de leur module observation : Emma Blanchard, Kristen Le Floch, Solène Maurice, Aïcha Opper, Anèle Trolue, *Une nouvelle vie pour le campus ÉNAP*, Module observation Master IPCI, 2020. Pour une présentation de ce module, voir <http://www.masteripci.fr/les-m1-ont-fini-leurs-modules-dobservation/>.

► **L'ÉNAP accueille des formations très diverses, cloisonnées et aux temporalités hachées** : durant l'année, ce sont 7 000 élèves en co-présence avec des profils très diversifiés tant en âge (de moins de 20 ans à plus de 50 ans) qu'en parcours antérieurs personnels et de formation, puisqu'on retrouve parmi ces élèves tous les statuts professionnels présents dans les centres pénitentiaires. Ainsi, certains d'entre eux disposent d'une connaissance préalable du milieu pénitentiaire ou parfois de la sécurité, quand d'autres découvrent cet environnement professionnel lors de leur formation initiale. Si la formation pallie progressivement cet éventuel manque de connaissance, en revanche il apparaît que persiste une méconnaissance mutuelle des caractéristiques propres aux autres professionnels en cours de formation, qui sont pourtant autant de futurs collègues avec lesquels chacun sera amené à travailler : « ce qui ressort de la part des élèves, c'est qu'ils vivent à côté des collègues mais pas avec »²⁹. Cette segmentation au sein de l'École est également celle des centres pénitentiaires, où par exemple surveillants et conseillers probation et insertion fréquentent des bâtiments distincts.

De même, les durées de formations varient de quelques semaines à deux ans, différence sensible à laquelle s'ajoutent les temps hachés de formation qui intègrent des temps dédiés aux stages éloignant physiquement les élèves de l'ÉNAP et donc les uns des autres. Il est alors difficile de développer les sensibilités artistiques et culturelles des élèves et de mettre en place des projets avec un public aussi instable : « la 202^e promotion de surveillants, qui a débuté la formation en septembre 2019, est partie en stage du 14 octobre au 15 novembre, puis du 6 janvier au 7 février 2020. En comptant les trois semaines de congés, les élèves surveillants ne passent que trois mois à l'ÉNAP et ce, de manière saccadée »³⁰.

► **L'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire dispose d'un campus spécifique**. À l'occasion des vingt ans de l'ÉNAP, plusieurs riverains et professionnels d'Agen sud ont témoigné auprès de l'artiste Katia Kovacic. De ces propos, l'on peut retenir que l'ÉNAP est perçue comme un lieu à part sur le campus, souvent mal connu des Agenais comme des étudiants du campus Michel Serres, au sein duquel les élèves rencontrent des difficultés pour s'orienter. Mais il est aussi un lieu de calme, de verdure, modélisé par les architectes à partir des espaces verts comme « symbole de l'idée que portait cette école de formation aux métiers de la prison, pour que le milieu pénitentiaire s'ouvre à la société et pour que la société comprenne ce qu'est la prison »³¹. Les grilles qui, suite aux attentats de 2016, enserrant désormais l'ÉNAP contrarient cette volonté d'ouverture. Si la nécessité de sécuriser les lieux dans ce contexte est reconnue par tous, cette séparation

29 Entretien avec un personnel de l'ÉNAP.

30 Entretien avec les responsables formations de l'ÉNAP.

31 François Courtine associé à la délocalisation ÉNAP, dans un entretien réalisé pour la résidence d'artiste de Katia Kovacic : <https://soundcloud.com/user-258219993-967843599/tout-autour-teaser>.

apparaît unanimement vécue par riverains, élèves et enseignants comme une rupture dont les conséquences sont tangibles sur la dynamique interne de l'ÉNAP comme dans ses relations aux partenaires extérieurs, ne serait-ce que l'accès au Restaurant Universitaire pour les autres étudiants du campus Michel Serres.

Depuis les années 2000, l'instauration du port de l'uniforme obligatoire sur site pour les surveillants et lieutenants tandis que les conseillers et personnels de direction n'y sont pas astreints, institue de fait une distinction hiérarchique au sein de l'École qui contribue à l'instauration de celles prévalant en milieu pénitentiaire mais ne favorise guère les échanges inter-filières. Cet uniforme, est en revanche interdit à l'extérieur de l'ÉNAP et ne facilite pas le dedans-dehors des élèves au quotidien.

► **Le travail d'observation, enfin, fait apparaître une véritable demande d'amélioration de la convivialité au sein du campus de l'ÉNAP³².** Différents lieux où elle pourrait se matérialiser peuvent être identifiés comme des opportunités potentiellement valorisables en vue d'une vie de campus plus agréable. La Ferme de Trenque est la seule « trace » du territoire sur lequel est érigé l'ÉNAP. Les propos recueillis par Katia Kovacic soulignent l'importance de ce lieu tant physiquement par l'accueil et les services qu'il offre pour élèves et personnels que dans l'imaginaire qu'il suscite, trait d'union entre l'ancien château et son emprise agricole et la réalité actuelle d'un lieu de formation des personnels pénitentiaires. Anciennement géré par l'Association des Personnels et Élèves (APE), elle est aujourd'hui un lieu de petite restauration, assuré par la Sodexo. La pause méridienne constitue un moment privilégié pour favoriser l'interconnaissance entre élèves mais également les rencontres avec les autres étudiants du campus qui fréquentent également le restaurant universitaire. Outre les modalités d'accès assez contraignantes mais non pas insurmontables pour ces derniers (sur présentation de la carte d'étudiant pour franchir l'enceinte de l'ÉNAP), le restaurant reste d'ailleurs sous-exploité en dehors des horaires d'affluences du midi avec un horaire de fermeture (20h) peu tardif. Enfin, lieu de travail privilégié offrant de solides ressources documentaires mais aussi de loisirs, la médiathèque apparaît dans de nombreux propos comme un lieu à davantage exploiter elle-aussi, tant au niveau des horaires d'ouverture que de l'offre culturelle. Reste que l'ÉNAP est avant tout vécue comme un lieu de travail par les personnels comme par les élèves. L'enquête menée par les étudiants du Master IPCI souligne une réelle appétence des élèves pour plus d'autonomie et de responsabilisation afin de contribuer à dynamiser la vie de campus. De la même façon, il apparaît que les personnels de l'ÉNAP ne disposent guère de lieux et d'occasions de se rencontrer,

32 « Pour 45 % des élèves interrogés le campus de l'ÉNAP n'est pas convivial, le manque de lieux de convivialité confortables, de moments de rencontres inter-filières ont majoritairement été déplorés. On note également une demande pour des activités/animations en soirée, des aménagements extérieurs, un bar ainsi qu'un nouvel espace de restauration (cuisine à disposition, Food Truck) ». Source : Module Observation Master IPCI, 2020.

d'être vraiment ensemble et expriment l'impression qu'ils vivent « à côté des collègues mais pas avec ». Ainsi, tous se rejoignent dans le désir d'y trouver des espaces de convivialité qui pour l'heure n'existent pas ou ne sont pas suffisamment attractifs.

Au-delà du seul campus de l'ÉNAP, les échanges avec les responsables des différents centres de formation du campus Michel Serres font apparaître un véritable souhait d'approfondir les relations avec l'équipe pédagogique et les élèves de l'ÉNAP. C'est notamment le cas du Théâtre-École d'Aquitaine. Le responsable des licences, Olivier Dumas considère comme essentiel de permettre aux futurs professionnels de mieux se connaître mutuellement, tant pour ses élèves qui sont susceptibles à l'avenir d'intervenir en milieu pénitentiaire, que pour les élèves de l'ÉNAP qui pourraient ainsi être mieux sensibilisés à la question culturelle³³ : il pourrait ainsi être envisagé des mises en situation filmées qui contribueraient aux formations réciproques. La culture prendrait alors une *valeur d'échange* offrant l'opportunité à des élèves, venant de parcours et de formations hétérogènes, de construire une expérience collective entre personnes en voie de professionnalisation qui, demain, seront susceptibles d'œuvrer communément dans leurs métiers respectifs.

▼ Des interventions culturelles, du local au national

L'ÉNAP demeure un établissement autonome qui « ne reçoit pas de commande ni d'injonctions spécifiques en matière de culture de l'administration centrale »³⁴. Dans ce cadre, l'École a donc peu de contraintes nationales au niveau culturel, hormis les matières qui peuvent mobiliser la culture au sein du ruban pédagogique des formations initiales. Certes, une convention nationale avec le ministère de la Culture et de la Communication existe depuis 2006 mais « les liens avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) du ministère de la Justice sont plus flous »³⁵. La place de la culture au sein de l'Établissement, si elle peut être considérée comme importante et reconnue et non comme un « passager clandestin », demeure donc un choix et une volonté de la Direction de l'ÉNAP de s'ancrer localement.

33 Ce sujet est récurrent dans les propos recueillis lors des entretiens : la nécessité de permettre à l'ensemble des professionnels œuvrant au sein du milieu pénitentiaire (et non seulement les futurs CPIP) de mieux appréhender les possibilités ouvertes par l'offre culturelle tant en terme d'amélioration des conditions de vie lors d'une incarcération, favorisant la continuité d'un contact avec le reste de la société, qu'en terme de construction de projet de réinsertion.

34 Entretien avec un Chef d'Unité de l'ÉNAP.

35 *Id.*

Une identification et un ancrage territorial

Solliciter les élèves pour qu'ils soient spectateurs, porteurs de projets culturels ou participants à une démarche artistique contribue aux objectifs d'ouverture des établissements pénitentiaires. Si les projets artistiques et culturels initiés par l'ÉNAP, et notamment l'UCACE, ont entièrement leur place dans la professionnalisation des élèves, ils entretiennent aussi et à ce titre, des liens étroits avec les acteurs culturels et judiciaires de Lot-et-Garonne. Cet impact est bien reconnu par les équipes et la Direction de l'École : « Grace à l'UCACE, nous avons des liens avec des partenaires culturels locaux : rencontrer un artiste, se déplacer à la médiathèque, sortir voir des spectacles. C'est une action forte qui rythme l'histoire de l'école. À l'origine, cela nous a permis de travailler la localisation pour les personnels et la vie des élèves. Aujourd'hui, nous sommes avant tout orientés vers les élèves »³⁶.

Cette implication au local est également pointée par les acteurs agenais de la justice et dans une moindre mesure de la culture. Pour les premiers, il est souligné « l'importance de disposer d'une administration centrale en région » et des intérêts communs, « notamment dans le cadre des actions de prévention de la radicalisation »³⁷. La fluidité du travail et la qualité des propositions, et notamment des « spectacles de qualité » sont encensés, bien que les équipements dont ces acteurs sont dotés soient souvent inadaptés et « peu disponibles ». Ce qui n'empêche pas qu'ils déclarent travailler « exclusivement avec l'ÉNAP »³⁸.

Pour les seconds, l'École est également bien identifiée : « il y avait une volonté marquée de faire des choses ensembles. Dès le début du conventionnement [entre la Ville d'Agen et l'ÉNAP], une élue très engagée s'est mobilisée pour établir des liens étroits. S'il y a toujours une volonté forte de la part du théâtre, il n'y a plus de convention entre la Ville et l'ÉNAP [depuis 2018] mais il serait important de relancer un partenariat »³⁹. Cette implication au local est dans l'ADN de l'ÉNAP. L'École devait être capable, à son implantation, d'entrer en relation et d'échanger avec son environnement proche. Certains soulignent même au sein de l'ÉNAP, qu'un « vent de liberté » a soufflé sur l'École au début de son installation. Ce dernier se serait aujourd'hui en parti tari et cela pour trois raisons.

► La première touche à la **posture même de l'École**. Si certains personnels notent que les interventions culturelles de l'ÉNAP ne peuvent se comparer « à celles d'une DRAC car la culture dans une école nationale doit servir d'abord à cette dernière », d'autres regrettent que le lien au territoire et à l'environnement proche se soit distendu au fil du temps. Si l'élé-

36 Entretien avec une Cheffe de Département de l'ÉNAP.

37 Entretien avec un personnel de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

38 Entretien avec un personnel de la Juridiction d'Appel.

39 Entretiens avec les opérateurs culturels publics agenais.

ment révélateur en a été la fermeture de l'espace public énapien⁴⁰, l'École a également été amenée progressivement à se recentrer sur ses missions premières de formation à compétences explicites : « pour ma part, je pense que la construction du bâtiment de simulation en a été la première pierre. Il a conduit à fermer la porte arrière de l'établissement et à recentrer l'École sur elle-même. Cela n'a plus cessé de se confirmer et de se renforcer »⁴¹.

► La deuxième concerne plus spécifiquement la **nature des partenariats culturels** que l'École entretient avec les acteurs culturels agenais et départementaux et *vice-versa*. L'ÉNAP est parfois accusée d'entretenir des rapports superficiels (« la médiathèque est intégrée au réseau de la Bibliothèque Départementale mais cela se limite à des actions de formations et d'informations de ses personnels »⁴²), voire de « travailler un peu en solo. Nous n'avons pas compris si nous étions partenaire ou simplement accueillant » ; si les « rapports humains peuvent être simples, le mode de prises de décision est un peu opaque, nous n'avons pas une bonne vision de ce qui se passe à l'ÉNAP » et « on ne sent pas, on ne ressent pas la dynamique avec les acteurs locaux ». Pour autant, tous soulignent soit les partenariats passés - « du temps de l'ODAC, des passerelles étaient bien établies avec l'ÉNAP. L'École était associée au programme de Scène en Scènes. En commun, nous avons monté un projet avec Pollen en accueillant l'exposition de Cécile Léna [les maquettes de « l'Espace s'efface »]. Nous avons aussi fait une formation pour les enseignants du secondaire au sein de l'École » -, soit le souhait de les voir se renouveler tout en reconnaissant leurs propres limites : « il serait important de relancer un partenariat avec l'ÉNAP car on n'a pas été nous même très demandeurs » ; « aujourd'hui de nouvelles orientations du théâtre qui reste un théâtre de ville pluridisciplinaire à condition que nous ne soyons pas uniquement un lieu de "prêt". Nous sommes prêts à travailler ensemble car il peut y avoir des volontés communes. Ce qui nous manque, c'est le temps »⁴³.

40 « Nous avons un grand campus ouvert, la fermeture a créé regret et nostalgie » ; « J'ai été très marquée par les propos des collègues au sujet de la fermeture de l'ÉNAP qui souligne l'enfermement que cela constitue par rapport notamment aux locaux ». Entretien avec la Direction de l'ÉNAP et une coordinatrice culturelle.

41 Entretien avec un enseignant-Chercheur de l'ÉNAP.

42 « Les agents de la médiathèque participent chaque année à des actions de formations organisées par la BDP. Avant la clôture de l'ÉNAP, la médiathèque a accueilli plusieurs fois des formations de la BDP dans ses locaux ». Note contributive de la médiathèque du 8 mars 2021.

43 Entretiens avec les opérateurs publics et associatifs agenais et Lot-et-Garonnais.



Photo ÉNAP DR : 20 ans des CPIPs au Théâtre Ducourneau d'Agen

► Au-delà de la seule identification locale, la troisième raison est à rechercher dans le statut et les missions de l'ÉNAP en tant que telle. Établissement autonome représentant une école nationale, **l'ÉNAP n'est pas considérée comme un acteur d'une seule et unique région.** « La DRAC n'a pas de lien direct avec l'ÉNAP. Le lien au ministère se fait en centrale. Toutefois, les personnels de la culture à l'ÉNAP ont fait le choix de toujours tenir informés la DRAC et de toujours les inviter. Si l'ÉNAP fait donc bien partie du paysage et nous sollicite, la DRAC dit le plus souvent non car d'une part ce n'est pas dans ses missions, d'autre part, son interlocuteur au niveau Culture & Justice est la Direction Interrégionale [aux dimensions de la Région Nouvelle-Aquitaine]. Reste que la DRAC est intervenue financièrement pour la résidence d'Arnaud Théval mais c'était exceptionnel »⁴⁴. En outre, la Région n'ayant pas pour mission ni la question judiciaire ni la question pénitentiaire – à l'inverse pour exemple de son investissement dans le programme Culture & Santé – les liens avec les services et les agences régionales impliquent que des (bonnes) volontés s'entendent de part et d'autre pour « braconner » sur des terres communes, comme la formation : « Le lien a été d'abord avec la médiathèque. ALCA a développé beaucoup d'actions de formation pour les bibliothécaires et a collaboré avec l'ÉNAP dans ce cadre »⁴⁵.

Les interventions culturelles sont donc bien identifiées par les acteurs locaux, départementaux et régionaux. Mais, en 20 ans, l'action culturelle de l'ÉNAP s'est profondément transformée tant dans sa relation à l'environnement proche qu'à un niveau régional et national qui, lui-même, a considérablement muté. Si la clôture de l'établissement a matérialisé les routines

44 Entretien avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

45 Entretien avec l'Agence Régionale pour le Livre et le Cinéma.

instituées et les éventuels malentendus, elle n'en a été que révélatrice. Certes, nous pouvons être convaincus que l'« enclosure » de cet espace public ne permet pas de « démystifier le monde pénitentiaire, mieux faire connaître au grand public les métiers de l'Administration Pénitentiaire et valoriser la dimension territoriale de l'ÉNAP »⁴⁶. Mais cette seule matérialité ne doit pas cacher la nécessité de renouveler et d'approfondir la nature des partenariats aussi bien locaux que régionaux, tout en capitalisant la reconnaissance accumulée et les expérimentations permises. D'où le besoin d'engager un dialogue renouvelé et de « rouvrir la culture dans le local car l'enfermement n'a jamais bénéficié à la culture »⁴⁷.

Un cœur de mission : la formation initiale et continue

Le renouvellement de la convention en 2016 entre le ministère de la Culture et l'ÉNAP offre un premier cadre commun. Il a permis de renforcer la légitimité de la culture dans l'établissement même si sa traduction financière demeure mince. Certes, l'École, de par son statut d'établissement public, est autonome dans la conduite de ses actions et « n'attend pas d'avoir des commandes pour faire se révéler le bienfondé de la culture à l'ÉNAP »⁴⁸. Mais les enjeux, à un niveau national, de l'intersectorialité entre la culture et le monde pénitentiaire demande aujourd'hui une meilleure coordination de l'action publique, une simplification des modalités de traitement entre le « central » et les instances déconcentrées et l'approfondissement des actions et formations de ses personnels.

Car si la culture est bien présente à la Direction de l'Administration Pénitentiaire ne serait-ce que par la dimension de la citoyenneté et la présence de coordonnateurs d'activités culturelles dans les Directions de la Prévention et de l'Insertion Pénitentiaire, elle demande à mieux prendre en compte les évolutions des métiers des coordinateurs. Alors, si « tout le monde est d'accord pour trouver la culture importante au sein de l'ÉNAP, chacun y voit encore des choses différentes »⁴⁹ et les liens entre ministères de la Culture, de la Justice et son École nationale, sur la thématique Culture & Justice, sont encore à étoffer.

De ce point de vue, il est important que l'ÉNAP ne soit pas absente de la déclinaison du nouveau protocole 2021 Culture & Justice. Ce dernier est un cadre national avec des éléments interministériels intégrant des normes juridiques et réglementaires. Or, les missions de programmation mises en œuvre par le service culturel et l'intégration de la culture dans les contenus pédagogiques de la formation sont autant de directions de travail légitimées par le conventionnement avec le ministère de la Culture, qui devrait naturellement se retrouver dans le Protocole en cours de réécriture. D'ailleurs, **la culture est bien présente dans la formation initiale** de plusieurs catégo-

46 Entretien avec une coordinatrice culturelle.

47 Entretien avec la Direction de l'ÉNAP.

48 Entretien avec un Chef d'Unité de l'ÉNAP.

49 Entretiens avec les Chargé.e.s de Mission des ministères de la Justice et de la Communication.

ries d'agents formés à l'ÉNAP. Ces enseignements sont mis en place principalement dans le cadre des Départements Probation et Criminologie (DPC) d'une part et Gestion et Management (DGM) d'autre part. Ils concernent tout d'abord les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) qui ont en charge l'application des peines et les mesures de réinsertion. À ce titre, leur travail au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) les conduit à intervenir en interaction avec les coordinateurs d'activités culturelles dans la mesure où la culture est reconnue comme un élément entrant dans un processus de réinsertion. C'est pourquoi un module de trois à six heures est consacré à « la culture comme outil de prévention ». Il est complété dans le cadre de la méthodologie de projets par une mise en pratique qui peut concerner la mise en œuvre d'un projet culturel. L'objectif est notamment de sensibiliser les élèves aux différentes étapes de l'élaboration d'un projet, au travail en équipe et à la construction de coopération. Des enseignements concernant Culture & Justice sont aussi dispensés aux élèves directeurs et aux lieutenants sur un volume horaire allant de trois à six heures afin de présenter le dispositif partenarial et de permettre aux personnels d'identifier les ressources et les enjeux des projets culturels.

Mais force est de constater le faible volume horaire consacré à cette question au regard de la complexité des partenariats nécessaires à la mise en œuvre des projets et aux enjeux qu'ils soulèvent. Il faut aussi noter la diversité des objectifs assignés à ces projets dans le cadre même de la formation où les enseignements sont pilotés par les Départements Probation et Criminologie (DPC) et Gestion et Management (DGM). Surtout la formation aux enjeux des projets culturels en prison n'est pas clairement intégrée à la formation des surveillants. Ceux-ci rencontrent la culture principalement par les expositions, les débats et les spectacles proposés par le service culturel. L'importance de ces projets dans le processus de réinsertion est donc bien évoquée mais elle n'est pas suffisamment développée au cours de leur formation initiale.

Le protocole national Culture & Justice doit également se décliner, dans le cadre de la déconcentration, par des conventions régionales qui intègrent parfois de nouveaux acteurs tant judiciaires (PJJ) que territoriaux (les Régions). Cette conjugaison d'un cadre national vertical et de déclinaisons territoriales horizontales n'est pas sans paradoxe. « Une convention nationale, c'est une double contrainte : les DRACs disent qu'elles ont besoin de textes très cadrants qu'elles déclineront. Mais à l'inverse elles sont autonomes ; ce qui explique que le protocole doit être suffisamment malléable pour prendre en compte les disparités territoriales tout en étant homogène »⁵⁰. Pour exemple, en Nouvelle-Aquitaine, la convention Culture & Justice a été déclinée par trois partenaires (DRAC, DISP et DRPJJ) qui ont demandé à la Région et à certains Départements d'être co-signataires. Les

50 *Id.*

collectivités ont refusé en indiquant que leurs agences - Agence Livre et Cinéma (ALCA) pour la Région et les BDP pour les Départements - étaient missionnées pour intervenir dans ce cadre.

Le manque d'engagement politique des collectivités a fragilisé le partenariat : en Nouvelle-Aquitaine, la Direction Interrégionale a ainsi choisi de ne plus associer ALCA qui de partenaire est devenue prestataire. Par ailleurs, les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires ont recruté des coordinateurs culturels dans chaque département. En Région ex-Poitou-Charentes, ces postes de coordination ont fait l'objet d'un marché public. Les coordinateurs ne sont ainsi pas directement attachés à l'administration pénitentiaire⁵¹. Au-delà du fait que leurs emplois sont précaires et mal rémunérés ce qui conduit à un « turn-over » conséquent, les coordinateurs sont peu formés, n'ont pas accès aux formations de l'ÉNAP et des Directions Interrégionales, ne comprennent pas toujours bien le fonctionnement pénitentiaire et ont bien du mal à échanger et constituer un réseau. Cette fragmentation limite les actions culturelles à des pratiques animatoires qui sont bien loin de répondre aux enjeux, notamment celui national de dé-radicalisation : « il n'y a aucune homogénéité dans les postes de coordinateurs. La déclinaison du protocole national est erratique. Il n'y a donc pas de réseau aussi bien en régions qu'à un niveau national. Je ne sais même pas combien nous sommes en France : 70 ? »⁵². Pourtant, le rôle des coordinateurs au sein des SPIP est reconnu par les acteurs culturels territoriaux. Le CRARC Isle-Vern-Salembre en Dordogne a ainsi intégré dans son Contrat territorial d'Éducation Artistique et Culturelle une action d'éducation tout au long de la vie avec le centre pénitentiaire de Neuvic (24) : « L'interface de Juliette Duretête [coordinatrice culturelle SPIP Dordogne] a été fondamentale. Le rôle du SPIP est en effet essentiel pour que les choses se passent bien. Quand on arrive, c'est bienveillant grâce à elle. Les personnels (surveillants, lieutenants, direction) viennent assister aux spectacles »⁵³.

Les structurations ne sont pas identiques dans chaque Direction Interrégionale. En Occitanie, douze coordinateurs ont été recrutés par les SPIP en 2016. S'ils soulignent qu'ils ont été « ressentis comme des Ovnis dans l'univers pénitentiaire », ils font aussi partie de la « même famille que les surveillants ou les lieutenants » d'autant que « c'est une administration qui a une mobilité importante et qu'il faut toujours reconstruire un rapport de confiance »⁵⁴. Même s'ils demeurent incertains quant à leur avenir, ils ont su approfondir la relation avec les détenus pour mieux les préparer à la sortie et prévenir la récidive, développer des actions en milieu ouvert et construire des liens privilégiés avec leur environnement institué.

51 Hors deux en Nouvelle-Aquitaine, Juliette Duretête en Dordogne et Clara Guinaudeau en Gironde.

52 Entretien avec une coordinatrice d'activités culturelles.

53 Entretien avec une actrice culturelle territoriale.

54 Entretien avec une coordinatrice d'activités culturelles.

Ils participent donc à la structuration territoriale de l'action et ouvrent des voies de coopération publique. « Dans certaines régions, les services de la DISP et les collectivités collaborent activement. La Région Aquitaine par exemple s'est impliquée dans la formation des détenus. Elle a été la première Région à financer ces formations avant qu'elles ne soient généralisées. ALCA, avec la volonté de son Directeur Patrick Volpilhac, souhaite réinterroger les tutelles et réunir les partenaires pour (re)faire avancer les choses en ce sens »⁵⁵.

Pour ce faire, une démarche d'apprentissages collectifs est à privilégier par **un programme de formations continues transverses**. L'ÉNAP organise, d'ores et déjà, une formation annuelle, dans le cadre de la formation continue, en direction des professionnels qui mènent ou qui souhaitent mener une action culturelle en lien avec les personnes placées sous-main de justice. Le module est organisé sur une semaine et permet d'aborder la politique intersectorielle Culture & Justice, les enjeux et les finalités de tels projets mais aussi de travailler leur mise en œuvre à travers une mise en situation. Ces moments favorisent aussi les retours d'expériences et l'analyse des pratiques. Ils ont l'intérêt de pouvoir faire se côtoyer des acteurs culturels et des agents de l'administration pénitentiaire. Ces formations sont particulièrement importantes pour les coordinateurs culturels fraîchement recrutés. Leurs profils professionnels sont d'une grande diversité avec des niveaux de connaissance de l'administration pénitentiaire et du secteur culturel très différents d'un coordinateur à l'autre. Ainsi, la formation continue à l'ÉNAP s'avère-t-elle indispensable pour harmoniser les pratiques et développer les compétences des coordinateurs et leur compréhension des enjeux des projets dans le contexte pénitentiaire.

Deux limites se font particulièrement jour pour qu'elle contribue pleinement à cet objectif. D'une part, on assiste à une multiplication des formations portées par une diversité d'acteurs. Les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires développent des formations autonomes, la DNPJJ a ses propres programmes spécifiques alors que des organismes tels ALCA s'adresse plus spécifiquement aux acteurs culturels. Les établissements pénitentiaires eux-mêmes peuvent proposer des formations spécifiques. Il ne s'agit pas de remettre en cause le bien-fondé de ces initiatives mais d'imaginer comment l'ÉNAP peut devenir un partenaire de ces initiatives pour les co-construire et les renforcer. D'autre part, le rôle de l'ÉNAP est limité par l'émiettement et le cloisonnement administratif et sectoriel qui, malgré des volontés d'ouverture, conduit à cantonner l'École à des missions spécifiques qui ne rejoignent que difficilement les logiques des instances déconcentrées ou décentralisées. De ce point de vue, la légitimation des ministères de la Culture et de la Justice paraît essentielle pour développer le dialogue avec les instances culturelles et judiciaires. Des leviers sont sans doute aussi à trouver du côté du ministère de la Justice pour mieux faire connaître l'ex-

55 Entretien avec un acteur culturel régional.

pertise de l'ÉNAP et pour dépasser les cloisonnements administratifs d'une organisation multiscalaire : « Le Référentiel des Pratiques Opérationnelles culture est un outil qui nous permet d'avoir une base scientifique. Le RPO a fait du bien car il permet de travailler avec l'ÉNAP sur des formations et des outils. La question de la légitimité arrive petit à petit ; cela permet la mobilisation des personnels et de lutter contre les représentations (...) »⁵⁶.

Un éco-système Culture & Justice à l'état embryonnaire

L'implication de l'ÉNAP dans les formations initiales et continues participe également à la dynamique nationale des projets Culture & Justice. L'organisation d'un séminaire annuel en direction des chargés de culture des Directions Interrégionales, en dehors des murs de l'ÉNAP – comme ce fut le cas en 2020 à Marseille où le séminaire a été organisé en collaboration avec l'association Lieux fictifs qui est un acteur de référence dans la mise en œuvre de projets culturels à la prison des Baumettes –, est une occasion précieuse de mise en partage des actions développées dans chaque région et d'échange entre les professionnels concernés. À ce titre, l'École participe à l'activation d'un réseau des coordinateurs d'activités culturelles et au développement d'une culture professionnelle, à l'échelle nationale, au service d'objectifs de réinsertion dans une dimension partenariale coordonnée par les SPIP. Elle agit de manière transversale sur toute la chaîne des agents impliqués par la culture dans le milieu carcéral mais elle se situe aussi à la charnière entre le secteur de la justice et celui de la culture par l'ensemble des partenariats qu'elle a su activer dans la diversité de ces actions. Des actions de formations formelles et informelles, au-delà de l'enrichissement de chacun, favorisent en effet la fluidité rhizomatique (POUTHIER et MIQUEU, 2019). Actuellement, un premier réseau d'acteurs existe mais comme l'évoque le Chargé de Mission Justice au sein du ministère de la Culture, il doit être l'amorce d'un écosystème au sens d'une coordination d'acteurs orientés vers les mêmes finalités, animés d'une culture professionnelle proche et dont la visibilité et la légitimité effectives ont encore du mal à se constituer. Par sa position, l'ÉNAP est une ressource à de multiples niveaux, elle est traversée par les acteurs impliqués dans les projets Culture & Justice et à ce titre elle peut favoriser et alimenter cet éco système, à la condition qu'elle soit identifiée pleinement comme telle.

L'ÉNAP contribue ainsi au développement des compétences des divers acteurs du monde pénitentiaire et dans une moindre mesure du monde culturel intéressé par ces projets. Elle joue un rôle particulièrement important pour les coordinateurs d'activités culturelles qui ont une diversité de formations et de parcours. L'ÉNAP leur permet d'améliorer leurs pratiques mais elle est également un lieu d'interconnaissance où peuvent de construire ou se renforcer une culture professionnelle. L'École participe ainsi à faire du

56 Entretiens avec les Chargé.e.s de Mission des ministères de la Justice et de la Communication.

lien entre niveaux et entre secteurs et à solidariser tant au niveau de l'établissement que nationalement une communauté professionnelle partagée. Ce faisant elle amorce un écosystème Culture & Justice, encore à construire et à formaliser, dont elle pourrait être l'actrice majeure.

▶ Conclusion intermédiaire : « faire communauté »

L'action culturelle de l'ÉNAP et ses outils sont en capacité de concer-ner, de manière transversale, tous les personnels qui sont formés à l'École et de faire partager par tous l'importance de la culture tant dans leur vie que dans une dynamique de réinsertion. L'École dispose d'équipements (médiathèque, « musée », fonds documentaire) et d'actions culturelles bien identifiées au niveau local comme national. Pour certains, ces derniers contribuent à l'animation d'un campus, tout en demandant à être réinterrogés et adaptés aux mutations spatiales - un campus élargi et ouvert - ainsi que temporelles - alternance, durée plus réduite des formations, développement du numérique. Pour d'autres, ces équipements participent, par les actions culturelles qu'ils déploient, à faire du lien entre niveaux et à solidariser au niveau de l'établissement une communauté. L'accueil d'artistes en résidence « longue » est enfin un facteur réflexif d'enrichissement et un outil de travail pour amener une réflexion transversale sur la place de la culture dans le milieu pénitentiaire.

L'École agit à différentes échelles territoriales en lien tout autant avec les acteurs de proximité de la ville et du Département, comme à une échelle nationale car son statut lui donne une crédibilité et une légitimité pour favoriser les échanges interrégionaux. Ainsi, l'École se situe à un point d'articulation qui la met en position de jouer un rôle majeur dans l'activation d'un écosystème Culture & Justice. Elle incite, à un niveau national, les personnels à appréhender la dimension culturelle dans leurs métiers de justice, et, à partir de leur expertise culturelle, d'être porteurs de projets. La culture à l'ÉNAP s'est ainsi inscrite non uniquement en termes de besoins à satisfaire mais en termes de capacités à développer. Elle s'est dotée de *valeurs*⁵⁷ et a acquis une expertise qui peut lui permettre de jouer un rôle central dans la constitution d'une culture professionnelle partagée.

Dans l'exercice des droits éducatifs, informatifs et sociaux, l'action culturelle de l'ÉNAP a ici une **valeur intrinsèque**, celle d'**usage** (LEFEBVRE, 2008). Individuellement, l'action culturelle de l'ÉNAP a démultiplié les

57 La création de valeurs est un terme obsédant de notre société occidentale. Il faut l'entendre ici, dans son sens étymologique, soit « force de vie » et sociologique de principes régulateurs avec des bénéfiques - entendus comme bienfaits - préservateurs et créatifs.

lieux et espaces pour accéder à des ressources culturelles, pratiquer et se nourrir de cultures. Elle met à disposition des élèves et des personnels, des ressources et des services qui permettent à chacun de s'enrichir de savoirs et de connaissances, d'accéder à ses droits, de disposer de la liberté de s'identifier et « d'expérimenter cette liberté » comme le dit si bien Vincent ROUILLON (2016). Cette confrontation, cette rencontre, est en mesure de créer des « précipités chimiques » qui alimentent la connaissance de l'autre comme celle de soi. Collectivement, cette action culturelle favorise également les temps de rencontre entre les niveaux et grades et engage des actions d'éveil qui participent à la construction de chacun et à la relation à l'autre. Elle promeut enfin une diversité de formes d'expressions culturelles et permet des temps de mise en relation au sein d'espaces publics communs de proximité.

Mais les interventions culturelles de l'ÉNAP ont par ailleurs contribué, de manière implicite ou non, à ancrer l'établissement dans le territoire local. De l'avis de nombre des personnes rencontrées, le monde de l'administration pénitentiaire est méconnu et confiné. La culture à l'ÉNAP joue alors un rôle d'intercesseur entre l'établissement et son environnement proche et contribue à son intégration dans la vie locale. L'action culturelle de l'ÉNAP devient alors un levier et doit s'appréhender comme une **valeur extrinsèque d'estime** ; avec un risque, celui de ne plus valoir que pour son rôle d'intercession, de valorisation, voire de communication⁵⁸. Si la culture peut alors se limiter au seul « marketing territorial avec la limite de réduire les interventions culturelles à une pure politique d'image »⁵⁹, elle permet également de mettre en lumière, par l'immersion d'acteurs culturels et artistiques, des métiers et des personnels méconnus.

Mais aujourd'hui, un des enjeux de la culture à l'ÉNAP pourrait bien être de dépasser les « limites » de l'École pour d'une part participer activement à la construction de la posture et des projets professionnels des élèves, d'autre part œuvrer à la reconnaissance et au développement d'un réseau Culture & Justice. L'implication de la culture (encore ténue) dans les parcours initiaux de formation des personnels, ouvrent ainsi deux nouvelles voies.

La première considère la culture comme une **valeur d'échange**. Elle devient un actif (GREFFE, 2006) sur la base de son capital humain et social. Cette valeur d'échange peut revêtir d'une part un enjeu pédagogique comme dans le cadre des « projets culturels » développés par les élèves CPIP. D'autre part, la culture peut également devenir un outil pour d'autres formes d'apprentissages. Les arts vivants sont mobilisables pour la communication verbale et non verbale ; le mode projet de la culture peut être un objet de transformation managériale avec la mise en œuvre de relations plus collaboratives.

58 « La culture où est-elle selon vous ? Mais dans notre 6^e objectif : renforcer la politique de communication ». Entretien avec un personnel de l'ÉNAP.

59 APPEL Violaine, BANDO Cécile, BOULANGER Hélène, CRENN aëlle, CROISSANT Valérie, *La mise en culture des territoires*, Nancy : Presses Universitaires, 2008, p. 13-24.

La seconde pose la culture dans une **valeur de partage**. Elle se conjugue avec les préoccupations sociétales des acteurs et les enjeux de la pénitencière en milieu fermé comme en milieu ouvert. Dans le premier cas, l'Établissement public travaille sur la question de la radicalisation et peut être une ressource culturelle pour d'autres secteurs et domaines ; dans le second, la lutte contre la récidive et la réinsertion des personnes sous-main de justice devient une priorité avec des dispositifs innovants tels les Structures d'Accompagnement à la Sortie (SAS) ou le développement de dispositifs comme Respecto. La valeur de la culture à l'ÉNAP se comptabilise alors pour ce qu'elle partage avec la justice ou la prévention. La synergie de ces dispositifs intersectoriels apporte non pas un « supplément d'âme » mais une valeur ajoutée, une « plus-value ». Elle met en lumière les enjeux du Protocole interministériel Culture & Justice et le besoin de mieux informer, former et accompagner les personnels et les acteurs à une échelle tout aussi bien régionale que nationale.

Par ses valeurs, la culture à l'ÉNAP devient une « ressource territoriale » pour non seulement la pénitencière mais aussi la justice et le local (LANDEL et PECQUEUR, 2004). Elle combine et non disjoint valeurs d'usage, d'estime, d'échange et de partage. Elle légitime l'École comme nœud de connexion d'un réseau culturel national Culture & Justice à construire en « communs ». Au cœur de cette connexion, la culture à l'ÉNAP devient une synapse, cette zone de contact, parfois de frottement, qui s'établit entre deux neurones et qui génère courants et impulsions. Cela lui confère une **valeur d'existence** (SAGOT-DUVAUROUX, 2011) qu'il convient aujourd'hui à la fois de revendiquer, clarifier et pérenniser.

La complémentarité des valeurs, si toutes sont fécondes, a pour conséquence la diversité des missions. Ce qui n'est pas sans compliquer la lisibilité de l'action culturelle de l'ÉNAP, tant en interne qu'à l'extérieur de son enceinte ; d'autant que nous avons pu constater que les cadres de l'action Culture & Justice malgré des protocoles nationaux existants depuis plus de quarante ans et des actions régionales développées depuis plus de trente ans, doivent encore conquérir leur légitimité. Si l'ÉNAP ne peut à elle seul résoudre toutes ces questions, deux préconisations peuvent être ici suggérées :

- ▶ **PROPOSITION N° 1** : renforcer le rôle de l'ÉNAP au travers du Protocole national Culture & Justice et en établir les déclinaisons tant dans la convention qui lie l'École (et à travers elle la Direction de l'Administration Pénitentiaire) avec le ministère de la Culture, que dans les conventions régionales contractualisées à l'échelle des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires.
- ▶ **PROPOSITION N° 2** : établir et faire valider un projet culturel d'établissement qui hiérarchise les priorités, les enjeux, le rôle et les moyens correspondants aux services culturels de l'École.

Chapitre 2 > Préconisations

un rôle innovant pour l'ÉNAP
dans la dimension Culture & Justice



▼ L'ÉNAP, un acteur culturel ancré territorialement

L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire a fait le choix de la culture. Elle s'est dotée d'équipements, de services et de moyens qui participent à la vie socio-culturelle de l'établissement comme de son territoire d'implantation. Bien que la formation de l'ensemble des personnels pénitentiaires soit son cœur de mission, la qualité de vie d'un campus, notamment pour des élèves non originaires du territoire et en alternance, est un enjeu essentiel tout autant dans les apprentissages que pour contribuer à sceller une *communauté de corps* entre des élèves qui seront prochainement des collègues en exercice. La culture joue sur ce plan un rôle incontournable dans le développement d'échanges entre les différentes filières comme entre les élèves et les personnels dans un cadre qui n'est plus exclusivement celui de relations professionnelles ou de formation. L'animation d'un campus vise alors tout autant à proposer un cadre de vie de qualité qu'un environnement propice aux échanges informels. Pour autant, il a été constaté que ce dernier remplissait insuffisamment cet office. Considéré avant tout comme un lieu de formation plus que comme un espace résidentiel, le campus de l'École souffre d'une présence « hachée » des élèves du fait de formations de courte durée et en alternance¹ et d'une convivialité limitée tout autant en raison de ses conditions d'accueil que de son règlement intérieur².

Le campus de l'ÉNAP occupe un espace important qui s'inscrit dans une unité universitaire et résidentielle plus large. Dès son implantation à Agen, l'ÉNAP a fait de son campus un lieu de vie partagé entre les habitants et les résidents de l'École. Il devait engager une relation et faciliter la rencontre de personnes inscrites dans une communauté immédiate (celle de l'ÉNAP) comme plus large (celle des étudiants voisins ou des habitants). La culture offrait alors un support particulièrement intéressant dans la construc-

-
- 1 Pour exemple, la formation des surveillants pénitentiaires (la plus importante en termes d'effectif, la 202^e promotion 2019-2020 compte 267 élèves) ne dure que six mois, sachant que durant cette période, les élèves sont amenés à partir en stage en milieu carcéral. La 202^e promotion, qui a débuté la formation en septembre 2019, est ainsi partie en stage du 14 octobre au 15 novembre, puis du 6 janvier au 7 février 2020. En comptant les trois semaines de congés, les élèves surveillants ne passent que trois mois à l'ÉNAP et de manière parcellisée. Source : Module Observation IPCI, 2020.
 - 2 Les résidences, conçues pour héberger en chambre individuelle, sont devenues doubles en raison du nombre d'élèves, ce qui ne favorise pas une appropriation conviviale des lieux. En outre, « on peut ajouter à cela des modifications récentes du règlement intérieur comme l'interdiction de l'alcool sur le campus et le port obligatoire d'un uniforme distinctif pour les futurs surveillants et lieutenants » (Source : Observation Master IPCI, 2020).

tion d'une *communauté de corps et de valeurs*. Elle pouvait contribuer à combattre la méconnaissance voire les représentations que les personnes se font de la pénitentiaire, et au-delà-même de la justice. La culture sur le campus de l'ÉNAP participait à mettre en lumière une fonction publique et des métiers souffrant de leur « invisibilisation »³. Cette dynamique territoriale est aujourd'hui en partie tarie en raison de la fermeture de l'École sur son environnement. Il avait été conçu comme un lieu ouvert et propice aux balades des habitants du quartier, mais il n'est plus accessible aujourd'hui. Comment alors se projeter dans une nouvelle dynamique territoriale ?



Photo ÉNAP DR : balades sonores de Katia Kovacic sur le campus de l'ÉNAP

Imaginer un « campus en communs »

Les « focus groupes » qui ont émaillé la démarche d'étude et d'analyse ont mis en lumière que « tous les usages de l'ÉNAP - formations, sports, hébergement, restauration - s'inscrivent dans des lieux qui leur sont propres. Dans cette perspective, la culture n'a pas de lieu (...). La culture est dans l'espace du campus comme dans le plan de formation ». Mais pour autant faut-il enfermer la culture dans un lieu et si oui, lequel ? « Ne faudrait-il pas mieux qu'elle investisse tous les lieux dans et hors l'ÉNAP comme l'on fait beaucoup de projets réalisés » ?

Cette question du lieu, longuement débattue, ne peut être obérée. Toutefois, en amont, comme l'ont démontré les débats contradictoires, elle ne peut à elle seule résoudre deux écueils révélés par l'analyse et qui dépassent la seule École.

3 « Comme le dit Serge, réserviste et employé de l'ÉNAP que nous avons rencontré lors de notre visite, la prison est "la Grande Invisible". Les personnels pénitentiaires peuvent souffrir de cette "invisibilisation" qui nourrit les imaginaires collectifs et engendrent des représentations négatives ». (Source : Observation Master IPCI, 2020).

► Le premier concerne le **cloisonnement entre les différents corps de métiers et niveaux hiérarchiques**. Cette organisation très segmentée est celle de l'administration pénitentiaire. Elle est particulièrement sensible entre les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et les surveillants. L'ÉNAP traduit cette segmentation dans des formations spécifiques et non croisées et dans des attributs, tels le port de l'uniforme. Pourtant, tout élève au sein de l'ÉNAP est voué à travailler dans le milieu pénitentiaire et à côtoyer toutes les professions qui y sont liées. « Les élèves sont tous potentiellement de futurs collègues mais chacun ignore le rôle de l'autre (...). En outre, les élèves souffrent de certains stéréotypes, notamment les surveillants »⁴. Au-delà du fait de créer des tensions entre élèves, voire entre élèves et professeurs, ce phénomène est révélateur d'une méconnaissance mutuelle qui peut engendrer des problèmes de compréhension des métiers des uns et des autres.

L'ÉNAP peut accueillir jusqu'à 1 500 élèves simultanément. Il en résulte des élèves avec des profils variés, autant au niveau de l'âge que du parcours professionnel et personnel⁵. Certains abordent le milieu pénitentiaire pour la première fois quand d'autres sont en poste depuis plusieurs années. S'ajoutent à ces données des différences sociales et de rythme de formation : « même si 84,8 % des participants à l'étude déclarent bien connaître l'ensemble des formations de l'ÉNAP, seulement 49,5 % d'entre eux fréquentent des élèves d'autres filières. La cause, selon eux, serait à 40 % le fait d'emplois du temps trop différents mais aussi à 56 % le manque de communication et de liens »⁶. Les élèves des différentes formations se croisent donc très peu⁷ et restent entre promotions. Cette séparation se retrouve également au cœur des villages d'hébergement puisque pour des raisons de rythmes scolaires, les élèves sont regroupés au sein des bâtiments en fonction de leur cursus. La disparité des temps de formation, leur niveau social, leur différence d'âge, la rotation des élèves ainsi que l'alternance sont des facteurs de cloisonnement. Si des espaces de rencontres existent bel et bien (Trenque, halls, médiathèque, salle informatique, laverie), le rapport au campus est toutefois affecté par ces cloisonnements.

4 Source : Observation Master IPCI, 2020.

5 La moyenne d'âge de la 24^e promotion de CPIP est de 30,4 ans et les élèves sont 72 % à avoir validé un bac+3. Les élèves de la 24^e promotion de lieutenants sont en moyenne âgés de 50,7 ans. Un peu plus de la moitié d'entre eux possèdent le baccalauréat. La 202^e promotion de surveillants a une moyenne d'âge de 30,1 ans. À 67 % les élèves sont titulaires du baccalauréat. 42 % d'entre eux ont déjà eu une expérience professionnelle dans la sécurité et 32 % sont issus de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) Mission Outre-Mer. Source : Observation Master IPCI, 2020.

6 *Id.*

7 « La médiathèque est un lieu de rencontre des élèves à partir des animations proposées comme : les coups de cœurs romans, la diffusion de films ou encore les débats et rencontres avec des auteurs ». Note contributive de la médiathèque du 8 mars 2021.

► Le deuxième est à la fois une cause et une conséquence. **L'administration pénitentiaire est mal connue et insuffisamment considérée.** Il est vrai qu'elle peut donner l'impression de pas former suffisamment une *communauté*. Une *communauté* est par nature un phénomène collectif qui implique une certaine fierté à être reconnu tant dans une société que par ses pairs. Faire communauté dans un établissement tel que l'ÉNAP contribue à souder les personnels et pallier la non-reconnaissance des métiers du pénitentiaire. À ce titre, le prisme de la culture peut permettre non seulement de décloisonner des filières mais également de reconnaître la culture comme un moyen efficace d'insertion. Les métiers de la sécurité (police, militaire...) nécessitent une cohésion, une discipline et une confiance entre ses collègues. Dans le parangonnage effectué par les étudiantes du Master d'Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) de l'Université Bordeaux Montaigne, il a été ainsi montré comment les Écoles des Mines et de la Gendarmerie cherchaient à favoriser la cohésion et à générer une communauté professionnelle au sein de leurs formations. À l'ÉNAP, la culture pourrait ainsi représenter un levier important de socialisation, traduite par un « sentiment d'appartenance », qui se transcrirait par la suite *dans* et *en dehors* des établissements pénitentiaires⁸.

Constats et écueils nous amènent à émettre deux préconisations distinctes mais complémentaires.

► **PROPOSITION N° 3** : co-construire un projet participatif liant des élèves de filières différentes et des participants extérieurs à l'École.

Afin d'illustrer cette proposition, les étudiants de deux Masters Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels de l'Université Bordeaux Montaigne et Management de Projets et Conception de Projets de Développement Territorial de Sciences-Po Université de Bordeaux ont imaginé et conçu un projet se déroulant sur le campus mais qui pourrait se déployer également dans le territoire agenais, voire à un niveau national⁹. Les élèves de l'ÉNAP seraient impliqués tout au long du processus de création, en prenant en compte les calendriers de formation. À partir d'une commande passée à un illustrateur de bande dessinée¹⁰ dans le cadre d'un séjour longue durée en lien avec la médiathèque de l'ÉNAP, les élèves produiraient une bande dessinée sur les métiers de la pénitentiaire. Cette production donnerait lieu à une publication, une installation urbaine dans Agen en lien avec la média-

8 « C'est dans ce processus que s'inscrivent les visites guidées de l'Espace Pierre Cannat proposées aux élèves, dont l'objectif est de permettre aux élèves et visiteurs de découvrir et s'approprier la culture métier. En 2019, 101 visites guidées ont accueilli 1 429 personnes ». Note contributive de la médiathèque du 8 mars 2021.

9 Module conception Masters IPCI-MPCDT. Détail du projet, calendrier et budget à télécharger sur le site www.u-bordeaux-montaigne.fr - masteripci.fr.

10 Le ministère de la Culture a déclaré 2020, « Année nationale de la bande dessinée » (prolongée en 2021 en raison de la crise sanitaire).

thèque et/ou le musée des Beaux-Arts, une exposition itinérante en partenariat avec la médiathèque départementale de Lot-et-Garonne et le Centre International de la Bande Dessinée d'Angoulême, et enfin à une « journée de cohésion » où l'Atelier Théâtre d'Aquitaine implanté sur le campus voisin interviendrait avec ses étudiants pour partager leurs pratiques théâtrales avec les élèves de la pénitencière. Cette proposition s'appuie sur une expérimentation développée par la Syntec-Ingénierie, la fédération professionnelle des entreprises d'ingénierie de France, qui, en 2018, a publié une bande dessinée écrite par les professionnels de son secteur pour lutter contre le manque de connaissance des professions et mettre en valeur les opportunités professionnelles des métiers de l'ingénierie.

La force du projet repose sur sa dimension participative. Sur la base d'une pratique artistique, il se veut un moyen d'apprentissage pédagogique et de communication ainsi qu'un vecteur de lien social entre filières et entre formations existantes sur le campus agenais.

► FOCUS : que veut dire participer à la vie culturelle ?

La notion de participation dans le domaine culturel s'est longtemps réduite à une politique dite des publics, outil d'une démocratisation basée sur la transmission dans le voir (les œuvres) et dans le faire (les pratiques artistiques). Il est vrai que la participation revêt, selon les acteurs et les contextes d'application, des significations multiples. Elle renvoie à des degrés d'implication variés allant de la simple information jusqu'à la délégation de pouvoir en passant le plus souvent par de la consultation (on demande leur avis aux personnes) au mieux à de la concertation (ces avis sont plus ou moins pris en compte). À l'instar des secteurs de l'aménagement qui s'efforcent d'organiser la participation des citoyens, le domaine culturel s'interroge encore sur la place des personnes dans l'action et la politique culturelle, montrant ainsi que la tension entre démocratisation culturelle et démocratie culturelle, entre culture légitime et culture relativiste, comme la prise en compte des droits culturels, ne sont encore ni résolues, ni effectives. Pour autant, nous assistons aujourd'hui à un « tournant participatif », voire un « impératif participatif »¹¹. Un premier niveau de participation consisterait à faire rimer participation avec appropriation¹². Il permettrait de s'extraire d'une seule logique de consommation en permettant aux personnes de saisir cadre et objectifs, d'agir sur la démarche et d'aboutir certes à un résultat attendu mais co-construit dans son processus. Si la notion de *droit à la culture* perdure, l'initiateur accroît sa zone de risque tout en demeurant attentif au résultat, avec des bénéfices collatéraux, ceux de rompre l'isolement, de conférer estime et valorisation aux personnes ou encore d'intégrer le contributeur à une histoire commune. Un deuxième niveau confirmerait la capacité

11 BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, *L'impératif délibératif*, Politix, n° 15/27, 2002, p. 17-35.

12 HORS LES MURS, *In Situ In Cité, projets artistiques participatifs dans l'espace public*, n° 7, juillet 2012.

de toutes et de tous à s'approprier la démarche pour pouvoir agir sur le résultat. Les initiateurs du projet accroissent là leur zone de risque et d'incertitude. Ils ne peuvent garantir à leurs commanditaires les résultats attendus, chacun des participants demeurant libre de déterminer si le projet respecte ses droits et si lui-même respecte les droits des autres. La participation des habitants à la vie culturelle et artistique du territoire renvoie alors plus à la notion de *droits culturels*¹³. Dans cette configuration, l'institution utilise – instrumentalise diront certains – l'outil culturel comme levier d'intégration sociale afin d'une part de construire une sociabilité, d'autre part de donner matière à chacun à acquérir une « capabilité »¹⁴, ce qui n'est pas sans rappeler ce nouvel horizon des politiques sociales que sont « empowerment »¹⁵ ou « pouvoir d'agir ». Enfin, un troisième et dernier niveau, proposerait aux personnes, d'agir sur les processus et les résultats et par là même d'être en mesure de réinterroger le cadre de l'intervention publique. Cette dernière dimension de la participation renvoie à la construction d'un espace public commun. La socialisation par les objets artistiques ne se trouve plus alors du côté des publics comme on le pense en terme de démocratisation mais du côté des personnes avec un engagement citoyen.

► PROPOSITION N° 4 : des espaces culturels « communs » de proximité.

La notion de « communs » est empruntée à Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie 2009. Sous le terme « common-pool resources », elle propose, sur la base des usages partagés et co-gérés d'un espace, une troisième voie entre domaine privé et public. Le mode d'organisation tient dans les *règles d'utilisations* : elles doivent être décidées collectivement, contractualisées et continuellement modifiables par les usagers par un dialogue permanent. Elles permettent également de mener une réflexion collective susceptible d'améliorer la vie du campus de l'ÉNAP, dans ses murs, avec ses usagers présents (élèves et personnels) et hors de ses murs dans le cadre du futur Pôle de criminologie (étudiants et habitants). Les objectifs sont de favoriser la socialisation entre les filières et les personnels permanents et en formation ainsi que d'encourager la responsabilisation de ces derniers. À l'ÉNAP, ces espaces culturels « communs » de proximité peuvent se matérialiser sous des formes diverses :

13 Voir *infra* Focus « Droits culturels », p. 62.

14 SEN Amartya, *L'idée de justice*, Paris : Flammarion, 2010.

15 ZAPPI Sylvia, « "L'empowerment", nouvel horizon de la politique de la ville », *Le Monde*. Publié le 7 février 2013 à 11h25. Mis à jour le 7 février 2013 à 11h44.

► Aujourd'hui la **Ferme de Trenque** représente certainement le mieux cet espace de rencontre entre filières et entre personnels. « La Ferme de Trenque est déjà identifiée par les personnels puisque la moitié des personnels interrogés s'y rend au moins une fois par semaine, voire tous les jours pour au moins un quart. Pour les élèves, c'est trois quart des personnes interrogées qui s'y rendent au moins une fois par semaine, voire une ou plusieurs fois par jour pour 28,6 % d'entre eux »¹⁶. La co-gestion intégrale des usages de cet espace pourrait être à nouveau confiée à l'association personnel-élève¹⁷ (APE) dans un rôle d'intermédiation entre élèves et usagers avec comme objectifs de procéder à son réaménagement. Il s'agirait d'en définir ses propres règles de fonctionnement et son « économie » sur le principe d'une gouvernance participative des usages : « beaucoup d'élèves restent à l'École le week-end. Rien n'est mis en place sur ces moments alors que c'est un moment privilégié pour partager des choses, pour se rassembler. (...) Un lieu peut enfermer mais il peut aussi être un creuset identitaire pour la communauté, un lieu de pratique, un espace atelier, un espace de rencontre »¹⁸.

► La **médiathèque** est également un espace culturel « commun » désigné par les enquêtes. Aujourd'hui, elle ouvre de 13h à 18h le lundi, de 8h30 à 18h les mardi/mercredi/jeudi et de 8h30 à 16h le vendredi. Si l'ouverture en continu permet aux usagers de fréquenter la médiathèque après le repas au restaurant universitaire et si son volume d'ouverture aux usagers est important (42h), ses horaires n'épousent pas les rythmes de vie des élèves¹⁹. La médiathèque pourrait donc, d'une part, comme d'autres espaces de vie culturelle, envisager un réaménagement de ces horaires : une nocturne une fois par semaine (21h) et/ou une ouverture ponctuelle un week-end par mois conjuguée au rythme des formations. Toutefois il a été rappelé que la « médiathèque Gabriel Tarde n'est pas un espace de lecture publique mais bien avant tout le centre de documentation d'une école professionnelle »²⁰. D'autre part, elle pourrait proposer un modèle alternatif de gestion par les élèves, notamment les week-ends : une équipe dédiée et formée d'élèves « bénévoles » assurerait la responsabilité et la gestion de l'ouverture sur le modèle des bibliothèques universitaires.

16 Source : Observation Master IPCI, 2020.

17 « L'ensemble des personnes interrogées connaissent l'Association Personnels / Élèves (APE), 75 % d'entre elles sont adhérentes mais seulement 37,5 % déclarent être des membres actifs ». Source : Observation Master IPCI, 2020.

18 Atelier collectif 1, *La culture comme outil dans les formations et la vie du campus*, jeudi 9 décembre 2020.

19 Beaucoup d'élèves terminent leurs cours à 17h et sont présents le week-end sur site. 45,9 % des élèves ayant répondu au questionnaire fréquentent la médiathèque moins d'une fois par semaine.

20 « Preuve d'ailleurs les expériences d'ouverture jusqu'à 21h un jour par semaine pendant 18 mois qui ont été infructueuses, d'autant que l'absence d'aménagement de l'accès ne permet pas de laisser la médiathèque en accès libre au sein du campus ». Notre contribution de la médiathèque du 8 mars 2021.

► Enfin, tout ou partie du **futur Pôle aquitain d'excellence en criminologie appliquée (PAECA)** pourrait adopter ce mode de gestion : « le nouveau bâtiment pourrait être pensé comme un lieu facilitateur d'évènements sur lequel il semble important de travailler un projet ensemble pour des complémentarités d'usages avec la criminologie [car] un lieu est un activateur de pratique »²¹. Ce nouvel espace pourrait donc être saisi d'une part « par les élèves et les personnels comme une extension du campus et un lieu de détente qui rompt avec le cadre de travail », et d'autre part, « se présenter comme un lieu co-géré avec les autres parties prenantes étudiantes du campus agenais ainsi que par les habitants et les acteurs culturels du quartier et la ville »²². Prémisse éventuelle d'une « coopérative »²³, ce bâti, non enclavé dans les « murs » du campus, pourrait ainsi rénover habitudes et usages.

Dans cette quatrième proposition, il ne s'agit pas de transformer le campus de l'ÉNAP en terrain d'expérimentation. Partir de l'existant, s'appuyer sur les ressources exploitables, révéler le « déjà là »²⁴, responsabiliser les élèves et les solidariser entre filières, répond tout à la fois aux problématiques soulevées par l'étude et engage l'École dans une phase d'innovation pédagogique où la culture peut jouer un rôle premier. Dans ce cadre, la gestion d'espaces culturels « communs » de proximité peut se révéler une source d'inspiration.

► FOCUS : quels sont les enjeux des « communs » ?

La notion de *commons* n'est pas récente. Le droit romain distingue déjà les biens patrimoniaux de nature privée appartenant au chef de famille des biens extérieurs devant être partagés par la communauté. Dans cette catégorie juridique, Rome établit une distinction entre les biens relevant du domaine public (« res publica ») que l'on nomme biens publics en droit français, des biens relevant de ce qui appartient à toutes et tous, les « res communis » soit littéralement les « choses communes », telles l'air ou l'eau, que nul ne peut s'approprier au détriment de l'autre. Si ce terme juridique s'est estompé dans le droit français, ou plus exactement a fusionné avec le terme juridique latin « communia » pour donner naissance aux communes, le droit anglo-saxon l'a intégré sous le terme de « terre commune » (« common lands ») dont dérive le terme « communs » (« commons »). Les « commons » anglo-saxons reconnaissent un mode d'organisation humaine qui, par son ancienneté, son histoire et son esprit de groupe, gère des biens

21 Atelier collectif 1, *La culture comme outil dans les formations et la vie du campus*, jeudi 9 décembre 2020.

22 Source : Observation Master IPCI, 2020.

23 La proposition est émise par les étudiants du Master IPCI. Sa conception et mise en œuvre demanderait une réflexion et une analyse plus complète.

24 CHEMETOFF André, *Patrimoine commun, leçon inaugurale de l'École de Chaillot du 26 janvier 2010*, Milan : Sylvana Editoriale, 2010, p. 12-80.

partagés qui ne lui appartiennent pas²⁵. Les êtres humains en ont en revanche l'usage et en définissent les modes de gestion afin de garantir à la communauté la ressource nécessaire à sa survie : le bois pour se chauffer, les pâturages pour ses animaux, les poissons de l'étang et la réserve de chasse nécessaires à son alimentation... L'opposition entre biens publics et privés vole donc en éclats dès que l'on cherche à analyser ces « communs ». Néanmoins, la définition transdisciplinaire des « communs » est encore loin d'être stabilisée. Elle renvoie d'abord à un nouveau registre de droits de la propriété, privilégiant les usages et non la possession individuelle.

Dans le domaine économique, nous voilà donc bien loin de l'imagerie imposée par l'économie XIX^e siècle impliquant des biens rivaux et concurrentiels régulés par la « main invisible » d'Adam SMITH (1776). C'est pourquoi les *communs* ré-émergent tout autant dans les sciences naturelles (biologie, éthologie...) et humaines (ethnologie et anthropologie) que dans les théories économiques, comme une tierce voie « révolutionnaire »²⁶. Elle ouvrirait une alternative à la tension bilatérale entre l'appropriation privée et la compétition - « l'homme est un loup pour l'homme » selon Thomas HOBBS - et une propriété socialisante égalitaire et régulatrice mais désincarnée et déresponsabilisée. Contre l'idée dominante en science économique qu'il existe deux modèles pour gérer des ressources - l'un, privé -, qui considère que la privatisation est censée garantir l'optimisation de leur gestion, l'autre, public, qui privilégie l'existence d'une autorité extérieure et supérieure qui possède et impose des règles et des normes -, Elinor OSTROM (2010) a observé un autre modèle sur le terrain de structures collectives autogouvernées. Cette équation emprunte des éléments à celle qui régit le développement local et pourrait, culturellement, contribuer ou conditionner la co-production d'espaces culturels « communs » de proximité qui sont à aborder comme une fabrique²⁷.

Rénover le partenariat culturel de proximité

L'étude évaluative et prospective révèle que l'action culturelle de l'ÉNAP est bien reconnue. Nationalement, une convention existe depuis 2006 avec le ministère de la Culture et de la Communication ; régionalement, l'École est identifiée, à défaut parfois d'être considérée, comme une ressource par les acteurs régionaux ; localement, l'École a été - par son espace public ouvert - et demeure, par les coopérations entretenues, un acteur de la vie culturelle agenaise. En outre, solliciter les élèves pour qu'ils soient spectateurs, porteurs de projets culturels ou participants à une démarche artis-

25 BOLLIER David, *La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage*, Paris : éditions Charles Léopold Mayer, 2014.

26 DARDOT Pierre, LAVAL Christian, *COMMUN, essai sur la révolution du XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2014.

27 NICOLAS-LE-STRAT Pascal, *Le travail du commun*, Saint-Germain : éditions du Commun, 2016.

tique contribue aux objectifs de professionnalisation qui en appelle à une ouverture des établissements pénitentiaires sur leur territoire et à des logiques partenariales de plus en plus marquées. C'est pourquoi les projets artistiques et culturels initiés par l'ÉNAP entretiennent des liens avec les acteurs culturels du territoire Lot-et-Garonnais et notamment ceux de la Ville d'Agen. Cette implication au local – cet « ancrage » – est dans l'ADN de l'ÉNAP. Elle est soulignée par les acteurs de la Justice et dans une moindre mesure de la culture. Toutefois, plusieurs écueils ont pu être identifiés.

► Sans revenir sur « l'enclosure » de l'ÉNAP qui ne facilite guère les interrelations tant avec les habitants les plus proches qu'avec « les publics agenais », la fermeture de l'établissement a aussi révélée le manque de temps dont chacun – enseignants, chercheurs, personnels, acteurs culturels ÉNAP, agenais et départementaux – dispose pour investiguer des coopérations nouvelles. D'autant que ce **manque de temps n'est pas sans masquer des attentes différentes des impétrants** : ici, un repli de la culture sur la formation et l'accompagnement des élèves, cœur de métier ; là, le souhait d'être identifié comme un acteur culturel local proposant une *programmation* à des publics *dans et en dehors* de l'ÉNAP « car il est important de mieux faire connaître au public agenais ce *paquebot étrange* qu'est l'ÉNAP qui soulève beaucoup de questions chez les habitants qui le perçoivent depuis la clôture comme une sorte d'antichambre de la prison »²⁸. Là encore, des élèves représentant un panel de *spectateurs* et de *visiteurs* potentiels : « la question du public est aussi celle des réserves potentielles de public que constitue l'ÉNAP (élèves et personnels) pour les institutions culturelles locales, tout comme les Agenais peuvent être considérés par l'ÉNAP comme un public potentiel pour ses propositions »²⁹.

► Effet comme facteur, la **nature des partenariats culturels** que l'École entretient avec les acteurs culturels agenais et lot-et-Garonnais et *vice-versa*, s'est **diluée**. L'intensité et l'ampleur de la coopération se sont affaiblies ; sa formalisation a pris fin. Si l'ÉNAP dispose bien d'un bénéfice notoriété et d'un passé collaboratif, le partenariat s'est essoufflé. Il est vrai que les interlocuteurs se sont démultipliés, *dans* l'ÉNAP comme *en dehors* et que tous ne travaillent pas toujours ensemble, au sein de la Ville comme avec le Département, au sein de l'ÉNAP comme avec son environnement proche.

► Enfin, bien qu'implantée régionalement en Nouvelle-Aquitaine, **l'École demeure un établissement autonome national**. L'interlocuteur pénitentiaire des acteurs culturels régionaux, qui par ailleurs œuvrent dans un contexte politique et social loin d'être uniforme et stabilisé, est la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires, ceux de l'ÉNAP sont les ministères de la Justice et de la Culture.

28 Atelier collectif 2, *L'ÉNAP, un acteur culturel local en lien avec ses missions*, jeudi 9 décembre 2020.

29 *Id.*

Ces faiblesses n'obèrent toutefois pas des atouts :

► **L'héritage de la coopération tout d'abord et l'identification de l'ÉNAP comme une ressource culturelle** sur la question des liens entre la Justice, l'Intérieur et la Culture : « c'est formidable d'avoir une administration centrale en région. Déjà, les locaux de l'ÉNAP apportent une plus-value pour les visites ministérielles en terme de sécurité et de logistique mais surtout nous avons des intérêts communs en termes d'actions de prévention de la radicalisation et de politique de la ville »³⁰.

► **Les résidences artistiques de longue durée mises en œuvre par l'École**, ensuite. Cette question de l'éducation aux arts et à la culture par la rencontre et la pratique au travers d'une présence artistique durable est une expérience personnelle positive pour les élèves et une ressource pour le territoire : « ce fil rouge d'une réflexion sur la société fait œuvre d'interculturalité tant pour les élèves et leurs origines géographiques et sociales multiples que pour les acteurs et les habitants du territoire »³¹.

► Enfin, **l'expertise des personnels de l'ÉNAP** (UCACE, conservation, chercheurs) sur la thématique Culture & Justice aussi bien sur la relation aux détenus que sur le rôle de la culture dans l'insertion et la prévention de la récidive est pleinement reconnu. Tous les partenaires rencontrés se sont donc dits intéressés pour tisser de nouveaux liens avec l'École dans une volonté de *bien faire*.

Faiblesses et atouts nous amènent à émettre deux préconisations :

► **PROPOSITION N° 5** : mettre en œuvre un comité artistique et culturel (CAC) pérenne et durable avec les acteurs territoriaux.

Construire des projets culturels à l'échelle du territoire agenais demande de rassembler les forces vives *dans* et *en dehors* du territoire d'action. Si les résidences artistiques ont souligné le principe de co-construction entre les artistes et l'ÉNAP, « et ce depuis l'étape de création jusqu'à celle de diffusion »³², force est de constater que les acteurs culturels impliqués ne l'ont été qu'au fil de la réalisation : « nous n'avions pas les mêmes attentes et il n'y a pas eu assez de réunions en amont, le partenariat et la collaboration n'étaient pas antérieurs », dit ainsi un acteur agenais en faisant référence à la résidence d'Arnaud Théval, « dans la phase de création, comme le théâtre accueille aussi des artistes en résidence, comment s'associer en amont, trouver des moments de rencontre, de co-construction », dit un autre³³. Recenser, relier et rassembler sont ainsi des verbes à l'infinitif qui ne demande qu'à se conjuguer, mais leur seule expression ponctuelle ne suffit pas à définir la

30 Entretien avec un acteur agenais.

31 Atelier collectif 2, *L'ÉNAP, un acteur culturel local en lien avec ses missions*, jeudi 9 décembre 2020.

32 *Ibid.*

33 Entretiens avec des acteurs culturels agenais.

nature et la forme de la coopération territoriale à mettre en œuvre. Pourtant, de nombreux projets développés par l'ÉNAP et *vice-versa* par les acteurs culturels territoriaux, et notamment ceux trouvant leur réalisation dans une programmation ou une restitution (résidences artistiques longue durée ou mise en lumière des projets développés par les élèves), prendraient naturellement leur place *dans* et *en dehors* de l'École. Une condition originelle est toutefois indispensable : le cadre, le processus, le calendrier et les formes de rendus sont à discuter et construire communément en amont.

Les formes originales de résidence qui ont été développées comme compétences culturelles reconnues de l'ÉNAP en matière d'enjeux sociétaux de la justice sur le sens de la peine et les dispositifs d'insertion sont des ressources pour le territoire agenais et plus largement néo-aquitain. Elles contribuent à l'expertise de l'ÉNAP dans la relation aux détenus, dans les politiques de la ville, dans une mise en lumière de la pénitentiaire et plus globalement de la justice, ainsi qu'au rôle de la culture dans la prévention de la récidive. C'est pourquoi l'ÉNAP n'est pas qu'une « réserve potentielle de publics » pour les acteurs culturels locaux tout comme les Agenais ne sont pas un public pour sa programmation : « il faut construire une complémentarité entre les offres : la résidence est un outil d'interrogation de la société et des enjeux contemporains. De même les lieux culturels ne doivent pas seulement être des lieux de consommation de la culture mais des lieux de réflexion pour travailler sur les émotions, les représentations et donner des clés de compréhension du milieu pénitentiaire »³⁴.

C'est pourquoi formaliser de manière pérenne et durable un partenariat en amont des projets paraît utile. « Dans toutes les singularités de chaque structure, c'est vraiment cette communauté de sens qui peut créer du collectif (...). L'ÉNAP est sur un chemin. Une maturation était nécessaire. Dorénavant les résidences pourraient être co-construites »³⁵. Pour ce faire et à partir du Groupe Culture qui réunit les responsables de filières et de services sous l'égide de l'UCACE, peut se créer un Comité artistique et culturel qui rassemblerait :

- ▶ les acteurs culturels de la ville, publics comme associatifs : DAC, théâtre, musées, SMAC, cinéma, TEA... ;
- ▶ les acteurs de la Justice et de la Préfecture, du Département et de la Région (Préfecture, ANCT, Palais de Justice...) ;
- ▶ le Département et ses outils (DAC, archives et médiathèque départementales) ainsi que certains acteurs culturels départementaux (POLLEN, Centre culturel de Nérac...) ;
- ▶ les acteurs régionaux car il serait « intéressant que l'ÉNAP participe davantage à la construction de journées d'études en collaboration avec l'OARA, ALCA, la DISP et la DRAC et pas uniquement qu'elle soit invitée »³⁶.

34 Atelier collectif 2, *L'ÉNAP, un acteur culturel local en lien avec ses missions*, jeudi 9 décembre 2020.

35 *Id.*

36 *Id.*

- ▶ des artistes ayant déjà œuvré au sein de l'ÉNAP... et pourquoi pas des élèves mobilisés et investis.

Si ce CAC doit être un lieu de mise en partage de la ressource et de l'information, amorce de co-construction des projets et des résidences, il doit être aussi celui de la décision. On prêtera ainsi attention à la gouvernance territoriale qui le régit.

▶ FOCUS : que nomme-t-on gouvernance territoriale ?

Un comité artistique et culturelle demande à inventer – s'inventer – de nouvelles formes de gouvernance entre collectivités et acteurs. Si le terme de gouvernance présente une grande variété de définitions, leur point commun est d'insister sur la coopération des acteurs publics avec ceux de la sphère privée. Si cette notion de gouvernance se réfère historiquement à un mode d'organisation féodale³⁷, elle s'inscrit aujourd'hui dans une nouvelle quête d'un meilleur système de gestion des humains et des ressources territoriales. La gouvernance territoriale ne peut donc résulter que d'une négociation, d'un dialogue permanent entre institutions, acteurs socio-économiques et culturels, constitués comme partenaires d'un terrain de jeu territorial. Selon Christian HOAREAU et Jean-Louis LAVILLE (2011), trois approches de la gouvernance s'articulent : La gouvernance disciplinaire est celle de l'organisation et du *contrôle* ; cette dernière demande à établir diagnostics et évaluation des projets. La deuxième approche de la gouvernance est appelée *cognitive*. Elle intègre la capacité à produire de la connaissance, à l'échanger, la transmettre et apporter à d'autres des compétences ; cette interface est pleinement assumée par l'ÉNAP. Il convient de la croiser avec celles des autres parties prenantes. La troisième enfin « traite de l'ambition et de la revendication politique des projets. Par leur nature, les projets co-construits introduisent des questions inédites dans l'espace public et peuvent donc remplir par là un rôle démocratique dans la société »³⁸. Les auteurs la nomment justement *gouvernance politique*, soit la capacité de proposer et de construire mutuellement avec les instances publiques des solutions inédites et de négocier puis faire évoluer un « partenariat » susceptible d'engager une autre gestion de l'action publique.

▶ PROPOSITION N° 6 : créer des espaces et des lieux de valorisation de l'action culturelle.

Nombreux sont les actions et événements développés tant par l'ÉNAP que par les partenaires culturels territoriaux. Tous ne rayonnent pas de même manière et de même intensité *dans* et *hors les murs* de l'ÉNAP et

37 MOREAU-DEFARGES Philippe, La gouvernance, Paris : PUF, collection Que sais-je ? n° 3676, 2003.

38 HOAREAU Christian et LAVILLE Jean-Louis (dir.), La gouvernance des associations, Paris : Érés, 2011, p. 98.

de chaque institution, tous ne présentent pas l'intérêt et le besoin d'être mis en lumière et valorisés à l'échelle agenaise et encore moins régionale. Toutefois, pour rendre à la fois visibles la coopération engagée, le sens et le rôle de l'institution pénitentiaire et de ses personnels, il apparaît nécessaire de créer un événement fédérateur ouvert sur la Cité. Un événement présente un rapport spécifique au temps et à l'espace : au temps car il est balisé par une ouverture et une clôture qu'il dure quinze minutes (le feu d'artifice) ou un mois (le festival d'Avignon) ; à l'espace car sa nature doit être en mesure de transformer - voire de *révéler* - les lieux qu'il investit. Il propose également une adresse spécifique aux publics et aux personnes. C'est une rencontre particulière avec les arts, les cultures, les partenaires qui modifie les perceptions et les représentations. En cela, il présente une « puissance évocatrice » qui peut tout aussi bien renvoyer à un état d'esprit (découverte, curiosité) que contribuer à une « ambiance » (ouverture, hospitalité, convivialité). Ainsi, un événement agite des symboles en mesure de faire se révéler un « esprit des lieux ».



Photo ÉNAP DR : Typhus Bronx à l'ÉNAP

Malgré les contraintes de sa « clôture », l'École jouit d'un environnement dont le potentiel pourrait davantage être exploité pour accueillir des événements culturels et artistiques en plein air permettant de mieux faire connaître l'École comme les métiers auxquels elle forme. Certes, les éléments cérémoniels mis en œuvre par l'ÉNAP (remise des diplômes, sorties de promotions...) sont d'ores et déjà des « événements » mais ils demeurent avant tout internes à l'École et à l'institution pénitentiaire. Son vaste « espace public » - rare à Agen - pourrait ainsi accueillir une fois par an un événement ouvert à un large public (arts de la rue, cirque...) festif et

convivial mais susceptible de traduire l'état d'esprit de l'administration pénitentiaire et de mettre en lumière les actions conjuguées Culture & Justice. Au-delà des compétences et des partenaires engagés, il pourrait ainsi être envisagé de mobiliser des élèves volontaires dans la programmation et l'organisation de cet événement.

Dans ce cadre, le Pôle criminologie qui doit s'installer dans les nouveaux locaux prévus à l'extérieur de l'enclos pourrait également être renforcé. D'autant que de manière pérenne, au-delà d'un seul événementiel, ce nouveau bâtiment pourrait à terme devenir le lieu des échanges et de la coopération - un « lieu tiers » - sur les thématiques Culture & Justice et leur impact tout autant sur le sens de la peine, la prévention de la récidive que sur les différents métiers de l'administration pénitentiaire.

Dans cette perspective, un événementiel ouvert et festif comme par la suite la concrétisation pérenne d'un lieu partagé peut compenser le déficit de visibilité de l'institution pénitentiaire au sein de la société. Ils peuvent également contribuer à souder la communauté de celles et ceux qui y travaillent et permettre une subjectivation essentielle au processus de construction de leur identité professionnelle. Enfin, événement comme « lieu commun » contribuent à transcrire les partenariats existants tant au niveau de l'École et de ses acteurs territoriaux. L'ÉNAP deviendrait alors le lieu de visibilité et d'interface des actions Culture & Justice à un niveau tant régional que national.

► FOCUS : comment définir le partenariat ?

La notion de partenariat est utilisée couramment mais elle recouvre une certaine complexité et revêt des réalités diverses. Globalement le partenariat correspond à un modèle de relations. Jean-Marie BOUCHARD (2006) le décrit ainsi « Le partenariat exige la reconnaissance des compétences de l'autre, vise le rapport d'égalité et repose sur le partage de décisions. Il s'accompagne d'actions de coopération, ainsi que d'opérations favorisant l'exercice du consensus dans nombre d'applications pratiques »³⁹. Dans cette perspective, devenir partenaire ne signifie pas adopter le point de vue de l'autre et se dessaisir de ses propres objectifs. Bien au contraire, l'altérité est constitutive du partenariat. Marie-Christine BORDEAUX et François DESCHAMPS (2013) définissent le partenariat comme un cadre que l'on se donne mais qui reste constamment à négocier et à étayer. Il s'agit d'une construction commune qui propose des solutions originales. « Il instaure une compétence partagée, où chacun a quelque chose à faire qui relève de sa compétence spécifique, et qui enrichit l'autre »⁴⁰. De ce fait, le partenariat comporte toujours le risque d'instrumentalisation de la part des partenaires et suppose une vigilance et des ajustements réguliers.

39 BOUCHARD J.-M., « Partenariat et recherche de transparence. Des stratégies pour y parvenir », dans *Informations sociales*, n° 133, 2006, p. 50-57.

40 BORDEAUX M.-C., DESCHAMPS F., *Éducation artistique, l'éternel retour ?*, Toulouse / L'Attribut, 2013, p. 41 sq.

Plus encore, en suivant ces auteurs, il est possible de définir trois niveaux de partenariat : Le *partenariat instituant* relève d'une volonté politique. Il s'agit d'un cadre général qui définit des modalités de coopération et légitime (ou non) la place des acteurs. Les protocoles d'accord et les conventions se situent dans cette perspective. Ce partenariat peut relever de l'administration centrale mais s'inscrit aussi au niveau local lorsqu'une collectivité prend part ou impulse une démarche. Le partenariat instituant inscrit la coopération dans un temps long.

À l'autre extrémité, le *partenariat de réalisation* met l'accent sur la coopération concrète des acteurs dans l'action. C'est « une aventure partagée et une quête permanente de justesse ». De nombreux travaux mettent l'accent sur cet aspect dans l'Éducation artistique et culturelle qui est le champ d'intervention qui intéresse au premier chef Marie-Christine Bordeaux et François Deschamps. Ainsi, sont étudiés les modes de coopération entre enseignants et artistes par exemple et la manière dont l'interaction enrichie les pratiques professionnelles et les représentations des uns et des autres.

Enfin, le *partenariat d'organisation* est le moins visible et souvent le plus négligé dans les constructions partenariales effectives comme dans les études sur le sujet. Il s'agit du cadre permettant l'échafaudage concret de l'action dans son contexte. Il concerne la mise en œuvre des décisions, les modalités de suivi, l'accès aux financements. Les comités de pilotage entrent, par exemple, dans ce cadre. Il s'agit de tous les outils qui permettent de savoir comment coopérer tout au long du projet et comment mettre en cohérence les moyens des uns et des autres.

Ces trois modes de partenariat ne signifient pas la même chose, mais, dans bien des projets, aucun de ces niveaux ne doit être négligé si l'on souhaite maintenir la qualité de la coopération et son équilibre.

▼ **L'ÉNAP, de la formation initiale à l'animation de réseau**

Dès le premier protocole d'accord signé entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice en 1986 et réaffirmé en 1990 et 2009, la culture est désignée comme un outil important dans le processus de réinsertion des détenus.

Si de nombreuses actions précèdent et préfigurent ce dispositif intersectoriel, notamment les actions portées par des militants et relayées par des associations, le protocole conduit cependant à un changement de perspective dans la mesure où il permet l'élargissement des publics concernés par les activités et insiste sur la professionnalisation des actions⁴¹. Il développe ainsi la dimension partenariale de l'action culturelle qui s'inscrit dans la relation que les établissements pénitentiaires doivent désormais

41 DELALANDE Flora, *Les activités à caractère culturel dans les établissements pénitentiaires français de la Libération aux années 1980*, Thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste, École nationale des chartes, 2015.

construire avec leur environnement. Le protocole place aussi la valorisation des personnels comme un objectif central et, de ce fait, engage des actions qui ne s'adressent pas seulement aux détenus mais à l'ensemble du personnel pénitentiaire. Ainsi, est-il déjà pressenti qu'il existe un continuum entre l'action sur le détenu et la mobilisation de l'ensemble des personnels de l'organisation. Enfin la notion de qualité des prestations fait son apparition et fait clairement référence à la montée de nouveaux acteurs, plus souvent issus du secteur culturel (artistes, institutions culturelles, associations culturelles) que de l'animation socio-culturelle sur laquelle avait reposé jusqu'alors les activités culturelles en prison.

La professionnalisation de l'action culturelle par la coopération avec les acteurs du secteur culturel se complète progressivement par la formation du personnel pénitentiaire dont la mission est l'accompagnement des détenus vers la réinsertion. L'ÉNAP, dès les premiers temps du protocole, est amenée à jouer un rôle majeur dans cet objectif. Celui-ci se réaffirme par la convention passée avec le ministère de la Culture signée en 2006 et réitérée en 2011 et 2016.

La formation initiale dans le renforcement du dispositif Culture & Justice

L'enjeu de la formation est d'autant plus important que, même réaffirmée depuis le protocole de 1986, la place de la culture dans un processus de réinsertion ne va pas de soi. Les projets culturels en prison, comme dans l'ensemble de la société, restent souvent appréhendés dans une logique occupationnelle et de divertissement, avec des objectifs à court terme. Leur importance dans un processus de reconstruction de soi pouvant permettre aux personnes de s'insérer socialement est moins connue. Elle peut se heurter par ailleurs à une conception de la peine comme une punition, impliquant forcément une part de souffrance pour les individus en détention alors que les projets artistiques favorisent au contraire la valorisation des personnes⁴².

Actuellement, les enseignements concernant le protocole Culture & Justice à l'ÉNAP s'adresse principalement aux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Leur travail, au sein des SPIP, les conduit à intervenir en interaction avec les coordinateurs d'activités culturelles pour la mise en place des projets. Cette mission, interdisciplinaire et partenariale, est réaffirmée dans la circulaire du 19 mars 2008. Les élèves directeurs et les lieutenants bénéficient eux-aussi d'un volume horaire dédié aux enjeux des projets culturels même si celui-ci reste là-encore modeste. Leur rôle pour l'inscription des projets dans les établissements apparaît pourtant essentiel pour valider et faciliter les partenariats et pour installer, dans les établissements, la légitimité de ces actions.

42 SAURIER D., BARBIER K., « L'action culturelle en faveur de la population pénale. Compte rendu d'une recherche sur les projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous-main de justice ». *Questions pénales*, CESDIP, XXV (3), 2012, p. 1-4.

En revanche, les enjeux des projets culturels en prison ne sont pas intégrés à la formation initiale des surveillants. Ces derniers sont surtout considérés comme des publics potentiels de l'action culturelle, relevant d'une mission d'éducation artistique et culturelle. L'importance de ces projets dans leur mission d'accompagnement des détenus et notamment dans le processus de réinsertion est évoquée mais elle n'est pas développée au cours de leur formation. Ainsi, la sensibilisation aux questions culturelles est-elle surtout abordée comme un accès à l'art pour des publics *a priori* éloignés de la culture. De ce point de vue, les surveillants sont perçus comme n'ayant pas dans l'ensemble « d'appétence pour la culture contrairement aux CPIP ». Le lien entre le développement de compétences ayant trait à la culture et leur métier n'est pas mis en évidence. « Ils ne sont pas venus à l'école pour ça »⁴³.

Or, les projets culturels supposent d'impliquer particulièrement les surveillants qui encadrent et accompagnent les détenus tout au long de la journée et dont un des rôles est d'assister les PIP dans leur mission de réinsertion. Le rôle des surveillants dans la mise en œuvre des actions culturelles est souligné par l'ensemble des coordinateurs d'activités culturelles. Ce sont eux qui côtoient quotidiennement la population carcérale, qui organisent leurs mouvements et permettent l'accès aux activités culturelles. De leur compréhension des enjeux et de leur engagement dans les projets dépend le bon déroulé des actions. Ainsi, comme le précise un coordinateur « la culture fait donc bien partie de leur fiche de poste et de leur métier ! »⁴⁴.

Si l'intégration des questions culturelles dans la formation apparaît comme une nécessité. Celle-ci comporte aussi des obstacles à la fois matériels et symboliques. Du point de vue pratique, le temps de formation des surveillants, réduit de huit mois à six mois, laisse peu de disponibilité pour y loger de nouveaux apports. Qui plus est, le temps de formation est morcelé, deux fois cinq semaines de présence à l'ÉNAP puis trois semaines. Ce constat appelle à envisager l'introduction de la culture dans la formation des surveillants de façon transectorielle⁴⁵, c'est-à-dire en lien avec d'autres domaines de l'enseignement telle la communication par exemple. Il nécessite aussi de penser l'introduction d'outils numériques dans les apprentissages qui permettent d'envisager une formation initiale hybride entre le présentiel et le distanciel en permettant notamment l'accès à des ressources. Enfin, la prise en compte de la question culturelle dans le terrain d'application en stage est aussi un élément qui permettrait de dépasser les limites de la temporalité de la formation des surveillants.

43 Atelier collectif 1, *La culture comme outil dans les formations et la vie du campus*, jeudi 9 décembre 2020.

44 Atelier collectif 3, *L'ÉNAP dans les réseaux inter-régionaux et nationaux*, 10 décembre 2020.

45 Sur le modèle pour exemple des enseignements agricoles.



Photo ÉNAP DR

D'un point de vue symbolique, la présence de la culture dans la formation initiale des surveillants réinterroge le sens de l'action culturelle dans le protocole Culture & Justice qui, dès 1986, apparaît tiraillée entre deux conceptions de l'action. Celle du ministère de la Justice d'une part qui vise la réinsertion des détenus et d'autre part celle du ministère de la Culture imprégnée par la question de l'accessibilité et de la démocratisation qui traverse toute histoire de cette administration. Sans être incompatible, ces deux approches ne s'harmonisent pas facilement. L'évolution d'une conception de l'action au sein des milieux culturels qui conduit à passer du *droit à la culture* aux *droits culturels* permettrait de reconsidérer cette dualité des approches. Si la démocratisation de la culture cultive l'idée d'un manque pour les personnes qui ne développent pas de pratiques culturelles reconnues par les institutions (pratique de spectateur, de lecteur, de visiteur de musées ou d'expositions), la notion de *droits culturels* au contraire met l'accent sur la reconnaissance de chacun comme être de culture. De ce point de vue « la culture est un levier de dialogue et de nuance »⁴⁶. Ce changement de représentation désamorçe le sentiment d'incompétence qui accompagne parfois les considérations sur les personnes éloignées des institutions culturelles. Elle fait monter en revanche une conception de la culture comme prise en compte de l'altérité et comme ouverture à l'autre.

Sur cette base, il devient possible de concevoir la question culturelle dans les formations des surveillants comme relevant de la construction d'un dialogue interculturel au cœur de la relation au détenu et donc au centre du métier. La dimension artistique devient alors un vecteur pour interroger son ouverture au monde et son acceptation de l'autre.

46 Atelier collectif 1, *La culture comme outil dans les formations et la vie du campus*, jeudi 9 décembre 2020.

► **FOCUS : qu'est-ce que les droits culturels ?**

La notion de droits culturels déjà présente dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a été approfondie et développée au début des années 2000. Il s'agit d'affirmer que chacun doit être reconnu dans sa liberté d'exprimer sa propre culture et de choisir son identité, qu'il en va de la dignité humaine et de l'accès pour chacun à plus de liberté, d'autonomie et d'émancipation. De cette manière, la notion de droits culturels invite à une reconnaissance de la diversité. La Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle réaffirme les droits culturels comme cadre propice à la diversité culturelle en 2001. Elle se décline par une convention (prescriptive) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ratifiée par la France l'année suivante. La Déclaration de Fribourg (2007) est le fruit du travail d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg » coordonné par Patrice Meyer-Bisch. Cette Déclaration rassemble et explicite les droits culturels qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux textes internationaux. L'arrivée de la notion de droits culturels dans la loi française est significative de la montée en puissance du référentiel. Celle-ci a fait son entrée en 2015 dans la Loi NOTRe portant sur l'organisation territoriale de la République dans un chapitre consacré à la responsabilité culturelle exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État (loi n° 2015-991 du 7 août 2015). Dans la même période, la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite LCAP (loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016) relaye en son article 3 l'affirmation des droits culturels. Cette loi, qui concerne principalement les structures culturelles labélisées par l'État, affirme la liberté de la création dans le respect des droits culturels.

La question de l'évaluation des apports culturels se pose pour toutes les catégories de personnels formés à l'ÉNAP⁴⁷. L'évaluation doit être entendue comme un outil réflexif qui permet aux élèves de prendre conscience de leur niveau d'acquisition et de progresser. Elle permet d'affirmer la culture comme une composante du métier, « il faut sortir de l'idée que la culture est un petit bonus ». L'évaluation est à construire, là encore, dans une perspective pluridisciplinaire et transectorielle, c'est-à-dire en la mettant en perspective avec les enjeux du métier, « il s'agit d'évaluer un processus, une attitude des élèves à être curieux et ouvert à l'autre »⁴⁸.

Le renforcement de l'action culturelle dans la formation initiale de différents personnels des établissements pénitentiaires et principalement des surveillants relève donc d'une mission de l'ÉNAP dans sa contribution au protocole Culture & Justice. La place de la culture dans le processus de

47 « La culture arrive en fin de formation, en dernière semaine, et n'est pas évaluée. Et ce qui n'est pas évalué est secondaire ! ». Atelier collectif 1, *La culture comme outil dans les formations et la vie du campus*, jeudi 9 décembre 2020.

48 *Id.*

réinsertion ne peut être effective sans penser celle-ci dans une chaîne de coopération à l'intérieur des établissements pénitentiaires depuis les directions et les personnels d'encadrement qui favorisent sa présence dans l'établissement et valident les partenariats jusqu'à la mise en œuvre des projets par l'action conjointe des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, des coordinateurs d'activités culturelles et des surveillants. L'ÉNAP participe au partage des valeurs accordées à ces projets et à leur affirmation qui facilitent sur le terrain la coopération des personnels.

► **PROPOSITION N° 7** : inscrire la culture dans les formations initiales de tous les personnels.

- Pour les surveillants, intégrer la culture dans leur formation de manière transdisciplinaire dans un rapport présentiel / distanciel en utilisant éventuellement le temps de stage comme un lieu d'observation des projets culturels ;
- pour toutes les catégories de personnel, évaluer l'implication des élèves dans la dimension culturelle et leur compréhension des enjeux en matière de réinsertion à la place qui est la leur dans les établissements pénitentiaires.

La contribution de l'ÉNAP au réseau Culture & Justice

Si le dispositif partenarial Culture & Justice s'est affirmé et développé au cours du temps, il comporte pourtant des limites liées à l'appropriation différenciée des valeurs et des méthodes qui lui sont associées. Il pâtit aussi d'un manque d'unité des statuts et des formations des coordinateurs d'activités culturelles qui sont pourtant les chevilles ouvrières des projets. Mise en œuvre dans une organisation administrative complexe, le dispositif interministériel peine à constituer un écosystème reposant sur un référentiel d'action, une chaîne cohérente d'acteurs et une visibilité des actions et des ressources. Dans ce contexte, comment l'ÉNAP peut-elle renforcer son rôle dans la constitution d'un écosystème ?

L'École se situe au croisement des différents acteurs impliqués dans les projets Culture & Justice. Son action auprès de tous les personnels de l'organisation pénitentiaire lui donne une place de choix pour construire l'interaction des agents. Surtout, les partenariats noués par l'École à travers les formations continues, les séminaires mais aussi sa mission de conservation de la trace des projets Culture & Justice la situent à un nœud de connexion qui lui permet d'identifier les acteurs et de jouer un rôle important pour le renforcement d'un réseau.

La place spécifique qu'elle occupe par sa dimension nationale tout en étant inscrite dans un environnement local la conduit à interagir avec une diversité de partenaires et à saisir une multiplicité d'enjeux qui peuvent lui donner la capacité de dépasser la segmentation administrative et les étan-

chéités que celle-ci suscite parfois. Dans cette mission, intimement liée au protocole Culture & Justice, la légitimation de l'expertise de l'ÉNAP dans le cadre des conventions nationales est un enjeu majeur. C'est dans ces conditions que l'École pourra jouer pleinement le rôle « d'un activateur d'échanges et de pratiques »⁴⁹.

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs de ses missions doivent être renforcées. L'ÉNAP tout d'abord pourrait **développer son implication dans la formation des coordinateurs d'activités culturelles** pour jouer un rôle dans la structuration du « métier ». Inscrire plus clairement ce public comme une cible des actions de formation continue et des séminaires professionnels peut contribuer à unifier les valeurs, les compétences et les modes d'intervention de ces professionnels. Leur formation concerne tout autant la connaissance de l'administration pénitentiaire que la finalité et la méthodologie propres aux projets artistiques et culturels. L'enjeu est de renforcer la socialisation professionnelle des coordinateurs pour leur permettre de mieux habiter leurs missions et de sortir de l'isolement qui les caractérise souvent dans les établissements pénitentiaires, leur mission étant spécifique et leur statut relevant tout autant de l'administration pénitentiaire que du domaine associatif.

Le séminaire national annuel organisé par l'ÉNAP en direction des chargés de la culture des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires participe également de cette dynamique d'échange qui permettrait de renforcer la structuration de l'écosystème Culture & Justice. Cette initiative, dont la pertinence est louée par toutes les personnes qui ont eu l'occasion d'y participer, mériterait d'être renforcée et de s'ouvrir plus largement à la totalité des acteurs concernés par ces projets qu'ils s'agissent des professionnels des établissements pénitentiaires ou des acteurs culturels. L'ÉNAP a pu expérimenter dans ce cadre l'apport des résidences organisées à l'École et notamment celle d'Arnaud Théval comme support de réflexion sur le rôle de l'art dans l'administration pénitentiaire. Les résidences d'artistes produites à l'École permettent ainsi d'alimenter la formation initiale et continue et fournissent un outil performant d'échanges entre professionnels. Le séminaire ouvre ainsi un espace commun aux acteurs impliqués dans les projets culturels en milieu pénitentiaire. En termes de méthode d'apprentissage, le partage d'expériences, l'analyse de pratique et les méthodes de pédagogie active (jeux de rôle, mise en situation) est en effet à privilégier pour renforcer l'appropriation par les professionnels de la portée des projets et de la contribution de ceux-ci au processus de réinsertion des détenus. « Il faut développer des ateliers collaboratifs pour que l'on arrive mieux à éprouver ce qui se joue dans un projet ».⁵⁰

49 Atelier collectif 3, *L'ÉNAP dans les réseaux inter-régionaux et nationaux*, 10 décembre 2020.

50 *Id.*

Cette dynamique d'échange d'expériences pourrait s'ouvrir et se compléter par une rencontre européenne qui serait l'occasion pour tous les acteurs de décentrer le regard sur la place de l'art dans les établissements pénitentiaires. Il permettrait d'accéder à une diversité d'approches et de prendre conscience de la multiplicité des contextes. Cette ouverture internationale pourrait constituer une étape supplémentaire dans la déconstruction des pratiques.

Au niveau national, l'élaboration d'une communauté de pensée autour de l'action culturelle gagnerait également à s'inscrire dans un événement fédérateur sur le modèle des jeux pénitentiaires et pourquoi pas en lien avec cet événement. Celui-ci a pour objectif de valoriser la réinsertion par le sport. Étendre ce rendez-vous à la culture permettrait de développer la visibilité des actions, de valoriser le travail accompli par les détenus et les acteurs impliqués dans les projets et de renforcer les partenariats associés à la réinsertion et à la lutte contre la récidive. Cette mise en visibilité favoriserait la compréhension des actions par l'ensemble des personnels pénitentiaires tout autant que par le grand public. Elle servirait la coordination des acteurs et le croisement des expériences territoriales. Si un tel événement n'a pas vocation à être coordonné par l'ÉNAP, celle-ci peut jouer un rôle central pour impulser la dynamique et être un acteur ressource d'un tel projet fédérateur.

L'ÉNAP a aussi vocation à accompagner les changements dans les organisations pénitentiaires. L'École a ainsi une place à prendre dans les nouveaux dispositifs ou structures de réinsertion mis en œuvre ces dernières années. Les initiatives comme les « modules respect » ou « SAS » (structure d'accompagnement à la sortie) sont amenées à renouveler la place accordée aux projets artistiques et culturels. De plus, celles-ci conduisent à développer de nouvelles compétences pour les personnels induisant une place plus importante donnée au travail en équipe, à l'action transversale et au partenariat. De la même manière, l'action culturelle en milieu ouvert qui peine à se structurer et implique des méthodologies spécifiques pourrait devenir un nouveau champ de propositions dans le cadre de la formation continue. En gardant une veille sur les besoins de formation liés à l'activité artistique et culturelle et en participant à identifier et diffuser les bonnes pratiques, l'ÉNAP affirmerait sa place d'accompagnateur des transformations du secteur. À ce titre, le rôle de l'ÉNAP peut se trouver renforcé par la co-construction des formations avec les différents acteurs agissant dans ce domaine qu'il s'agisse des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires, des établissements pénitentiaires eux-mêmes ou des acteurs de la culture tel ALCA en Nouvelle-Aquitaine. En déployant ses compétences comme animateur d'un réseau, l'École peut devenir un acteur ressource essentiel au niveau territorial mais aussi national.

► **PROPOSITION N° 8** : renforcer la formation continue à partir de l'expérience des résidences d'artistes et l'inscrire dans les nouveaux dispositifs de réinsertion.

- Participer à la formation continue des coordinateurs d'activités culturelles, développer le séminaire national et l'ouvrir pour qu'il devienne un lieu de construction du *commun* ;
- développer des outils de formation à partir des résidences d'artiste de l'ÉNAP et co-construire des formations avec les acteurs pénitentiaires et culturels des territoires ;
- accompagner le changement des pratiques par des formations en lien avec les nouveaux dispositifs ;
- favoriser le partage d'expériences au niveau national et européen.

Le développement de ressources numériques et humaines au bénéfice des acteurs de terrain

À la charnière des différentes catégories de personnels pénitentiaires, des opérateurs culturels et des différents échelons qui composent l'administration de la justice et de la culture, l'ÉNAP est en position de pouvoir identifier les acteurs du réseau encore incertain qui rassemble les protagonistes du dispositif Culture & Justice. À ce titre, l'École peut devenir un élément essentiel pour développer des outils à destination des personnels et professionnels de terrain. Ces outils sont principalement de deux ordres. Il pourrait s'agir d'une part de formaliser la connaissance empirique des protagonistes impliqués dans le dispositif et d'autre part de faciliter l'accès à des ressources en lien avec les projets culturels mis en œuvre dans les établissements pénitentiaires.

La création d'un outil numérique collaboratif qui associe notamment mailing et forum permettrait de consolider le réseau en maintenant les dynamiques de travail en commun et de partage d'informations en dehors des temps de rassemblement que constituent les formations continues et les séminaires. S'il n'est sans doute pas du ressort de l'ÉNAP de gérer cet outil, il peut en impulser la création et alimenter son contenu à partir de son « moodenap ».

L'ÉNAP a aussi un potentiel important par les ressources dont elle dispose concernant les projets culturels dans les établissements. Par un conventionnement avec le ministère de la Culture, l'École s'est vue octroyer une mission spécifique de collecte et de conservation des documents créés par les personnes détenues dans le cadre des projets culturels. Ce fond est géré par la médiathèque Gabriel Tarde. Il a une visée pédagogique puisqu'il est accessible à tous les élèves de l'ÉNAP mais son ambition est aussi de conserver la mémoire de ces projets et de les rendre accessibles à tous les acteurs qui interviennent dans le milieu carcéral. Si cette mission est bien identifiée

par les acteurs du dispositif Culture & Justice, en revanche beaucoup ne jouent que partiellement le jeu de ce dépôt. La nécessité de conserver la trace de ces projets est essentielle pour constituer une mémoire, capitaliser les actions et faire profiter tous les acteurs de l'expérience acquise dans ce domaine depuis le premier protocole d'accord de 1986. Cette démarche place, là encore, l'ÉNAP en position d'acteur clé dans la dynamique des projets et dans la constitution d'une culture professionnelle partagée. Toutefois, la collecte et la conservation des documents issus des projets en milieu carcéral ne peuvent suffire à constituer ce bagage. La dynamique de projet donne une importance capitale au processus par rapport à la réalisation finale. Si le document produit peut faire office de trace, pour constituer une mémoire vivante, il doit être activé par une mise en perspective, un récit, des témoignages qui permettent de restituer le processus. Ainsi, l'importance de cette collecte est peut-être moins dans l'exhaustivité que dans la valorisation dont ces projets peuvent faire l'objet.

► **PROPOSITION N° 9** : développer des outils numériques collaboratifs sur la base de « moodenap ».

- Alimenter un outil numérique collaboratif pour permettre à chacun d'identifier les acteurs du dispositif Culture & Justice et pour entretenir le réseau ;
- développer des ressources numériques à partir des projets Culture & Justice, mises à disposition des Directions Interrégionales et des autres acteurs de la formation ;

Sans prétendre à une exhaustivité, en s'appuyant sur ce fond et en le complétant éventuellement de témoignages propres à rendre compte des processus, l'ÉNAP pourrait initier la création de ressources numériques. Celles-ci serviraient autant la formation initiale que la formation continue et le partage d'expériences entre professionnels. Elles pourraient également être utilisées par les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires et les autres acteurs culturels et sociaux de la formation. L'ÉNAP jouerait alors pleinement son rôle d'acteur ressource dans une dynamique interrégionale et nationale.

► Conclusion : vers un centre national de ressources Culture & Justice

Depuis son installation à Agen il y a 20 ans l'ÉNAP a construit une expertise et un savoir-faire dans le domaine de l'action culturelle. À travers la formation initiale et continue, elle a contribué à diffuser les valeurs du protocole Culture & Justice auprès de nombreux professionnels de l'administration pénitentiaire tout en développant les compétences des agents en montage de projets dans une dimension partenariale. Son service culturel a également organisé une programmation culturelle et une animation du campus qui en a fait un élément fondamental du quotidien des élèves. En fonction de l'évolution du contexte national et local, l'ÉNAP a développé une ouverture sur son environnement et a renforcé ses réseaux nationaux en lien avec le protocole Culture & Justice. Un bilan de ces 20 années d'activité montre la variété et la richesse des actions entreprises mais il révèle surtout le potentiel des actions culturelles et de la présence artistique sur les métiers de la pénitentiaire, sur la cohésion professionnelle, sur l'appropriation des valeurs et la constitution d'une identité. Il montre aussi combien ces actions se révèlent utiles pour participer à la transmission du sens de la détention et pour ouvrir le débat démocratique sur ce que sont les établissements pénitentiaires et sur leur devenir.

Comment poursuivre ce chemin ?

On l'a vu, l'action culturelle à l'ÉNAP a rencontré aussi quelques obstacles : localement par la fermeture de l'établissement qui l'a coupé de son environnement de proximité, par l'épuisement de certains partenariats liés aux transformations du contexte territorial, par la multiplication et l'émiettement des tâches qui ne se sont pas accompagnées d'un renforcement suffisant des moyens humains et financiers. À une échelle plus large, son action s'est vue limitée aussi par la segmentation administrative et par la difficulté de construire une action intersectorielle entre deux domaines aux fonctionnements et aux enjeux aussi distincts. Ces contraintes ont pu donner l'impression d'un éclatement de l'action. Les propositions formulées dans ce dossier incitent à construire un projet culturel qui permette à l'ÉNAP à la fois de capitaliser ces acquis et d'envisager un développement de l'action. Pour ce faire, deux points principaux sont à privilégier : d'une

part la poursuite d'une construction en commun à l'intérieur de l'ÉNAP mais aussi en y associant des partenaires afin d'ouvrir la réflexion et d'autre part le besoin de reconnaissance et de légitimation de l'action qui implique l'engagement des tutelles pour soutenir le projet culturel et pour l'élargir.

L'ÉNAP en effet a su montrer sa capacité à développer des ressources, notamment à travers les résidences d'artistes. Elle peut contribuer aussi à en construire ou à en valoriser d'autres par sa connaissance du terrain et la collecte des productions culturelles dans les établissements pénitentiaires. Elle se situe à une position d'intersection qui lui donne une visibilité sur l'ensemble du dispositif Culture & Justice. Dans ces conditions bonifier ces acquis pour leur permettre de nourrir plus efficacement l'ensemble du secteur et pour accompagner ses transformations implique de s'orienter vers la création d'un véritable centre national de ressources.

L'École se situe en interconnexion, ce qui la met en position de pouvoir jouer un rôle majeur dans l'activation d'un écosystème Culture & Justice. Elle s'est dotée de *valeurs* et a acquis une expertise qui peut lui permettre de jouer un rôle central dans la constitution d'une culture professionnelle partagée. Mais cet écosystème demeure embryonnaire. Les réseaux sur lesquels il repose, sont encore fragiles, parfois multiples, dans tous les cas fragmentés. Pour que cet écosystème Culture & Justice prenne sa pleine ampleur, il conviendrait dorénavant de mieux capitaliser les ressources et d'animer un réseau complémentaire et solidaire. Ce réseau permettrait de lutter contre les représentations des uns et des autres ; il questionnerait la place de la culture en établissement pénitentiaire et le sens de la peine ; il responsabiliserait chacun en lui faisant ressentir sa place et son utilité personnelle comme son utilité sociale au sein de l'écosystème constitué ; il bonifierait, « augmenterait » et apporterait une plus-value aux actions intersectorielles Culture & Justice en transcendant des frontières territoriales ou régionales ; enfin, et l'ÉNAP par sa dimension formatrice en est au cœur, il produirait des « savoirs partagés ».

Car nous avons pu constater que chaque établissement pénitentiaire, chaque Direction Interrégionale, chaque acteur culturel dispose de connaissances et de ressources spécifiques. En développant des savoirs croisés, intra comme inter territoriaux, formels comme informels, se créent des enrichissements mutuels. Mettre en partage les savoirs, c'est d'une part mutualiser, non dans le sens d'une rationalité économique, mais dans l'optique de rassembler des moyens intellectuels, culturels et artistiques aujourd'hui disséminés afin de produire une intelligence collective et une mise en distance critique individuelle. En cela, chaque acteur de la pénitentiaire et de la culture, en recevant culturellement et professionnellement des uns et des autres pour se donner à penser et à produire, tend collectivement à saisir ce qui peut faire « communs ». C'est d'autre part, impulser des formes de travail et de partenariat renouvelées. Ces nouveaux espaces de projets permettent de faire se rencontrer des acteurs qui ensemble génèrent des chaînes de valeurs et de compétences hors de portée de chacune de leurs organisations élémen-

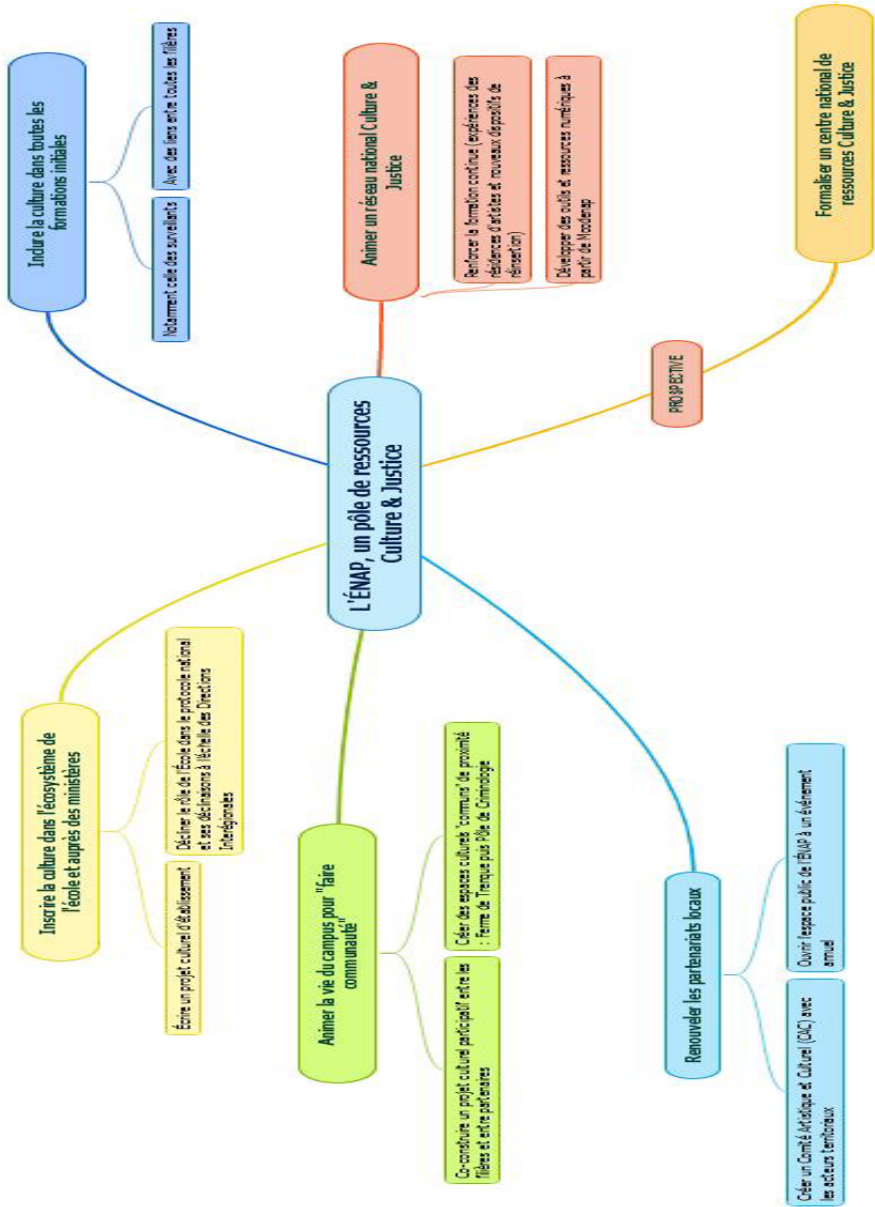
taires. Ils permettent de faire se rencontrer plusieurs systèmes d'actions qui ne faisaient que se côtoyer, parfois s'ignoraient voire au pire se dédaignaient, et qui mis en commun participent à l'innovation sociale⁵¹.

D'où l'importance aujourd'hui de formaliser et contractualiser un centre national de ressources Culture & Justice, au même titre que ceux existant dans le domaine du handicap ou de l'Europe. Dans ce cadre, les formations initiales comme continues ainsi que les résidences artistiques développées à et *par* l'ÉNAP sont sans nul doute un point d'ancrage et de départ qu'il conviendrait à moyen terme de bonifier.

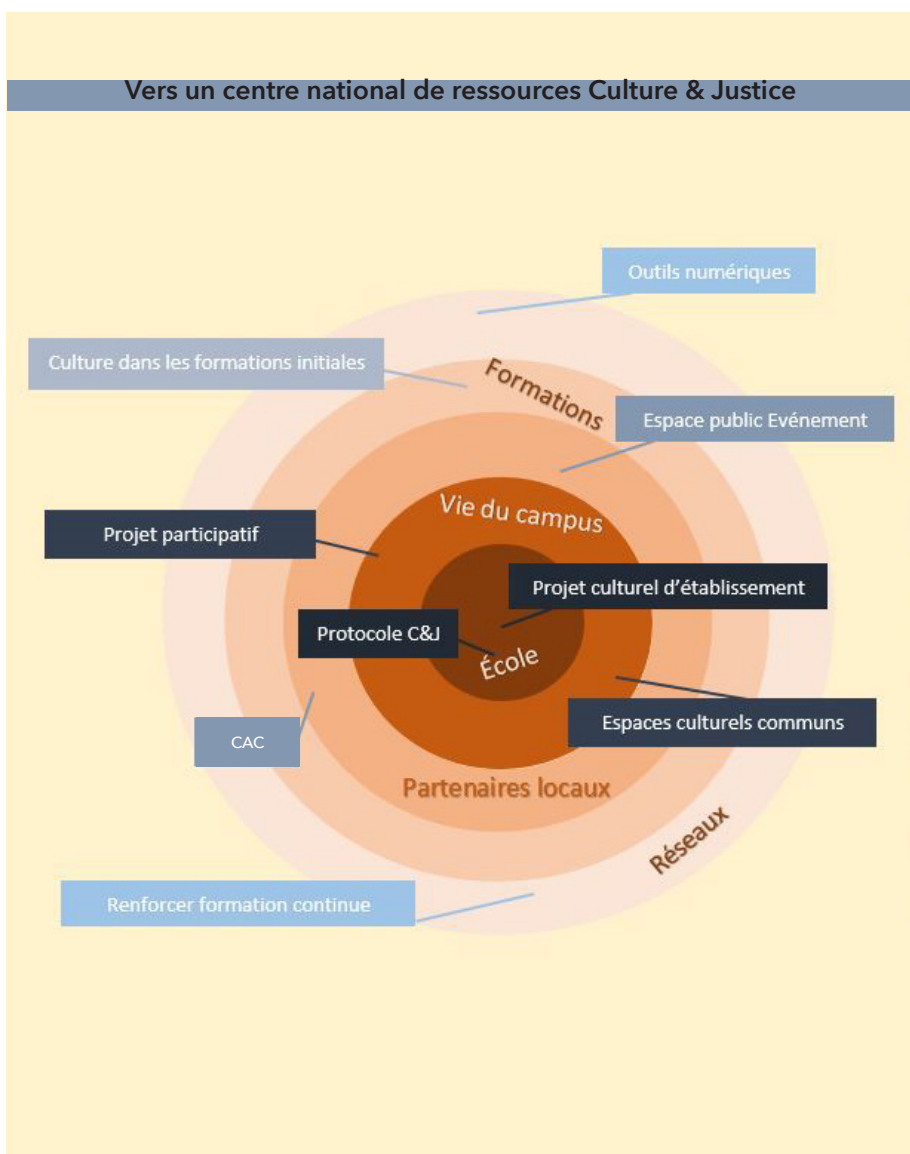
► **PROPOSITION N° 10** : formaliser un centre de création et d'expérimentation national de ressources à partir des compétences, des formations et des ressources de l'ÉNAP.

51 « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations ». Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire, juillet 2014.

► Récapitulatif des propositions



Les « cercles » de propositions



▶ Entretiens et documents

- ▶ Hélène BAUSSARD, Médiathèque ÉNAP, 11 décembre 2019.
- ▶ Hugues BELLARD, Adjoint à la directrice de la Formation en charge des Départements, 9 mars 2020.
- ▶ Florian BÉNÉTEAU, Directeur du Florida, 25 mai 2020.
- ▶ Carine BRENAC, UCACE ÉNAP, 9 mars 2020.
- ▶ Guillaume BRIE, Chef d'Unité du Centre interdisciplinaire de recherche appliqué au champ pénitentiaire, enseignant-chercheur en sociologie, 9 mars 2020.
- ▶ Jalila BOUANINI, Coordinatrice culturelle Tarn et Garonne, 29 mai 2020.
- ▶ Lisa CHAUFFIN, Unité communication, Actions Culturelles et Évènementielles, 9 mars 2020.
- ▶ Philippe CLAERHOUT, Chef d'unité UCACE, 9 mars 2020.
- ▶ Stéphanie COLLIGNON, ALCA - pôle Livre et écrit, 10 mars 2020.
- ▶ Marie-Annick DI COSTANZO, Directrice des Affaires culturelles Ville d'Agen, 11 juin 2020.
- ▶ Juliette DURETÊTE, Coordinatrice culturelle Dordogne, 8 juin 2020.
- ▶ Adrien ENFEDAQUE, Conservateur Musée d'Agen, 28 mai 2020.
- ▶ Agnès GARCENOT, Directrice retraitée CRARC Isle Vern Salembre, 20 mai 2020.
- ▶ Jack GARCON, Chef de l'unité du CRHCP ÉNAP, 11 décembre 2019.
- ▶ Laurent GRAS, Démographe enseignant-chercheur ÉNAP, 9 mars 2020.
- ▶ Clara GUINAUDEAU, Coordinatrice culturelle, 11 mars 2020.
- ▶ Sylvie MINVIELLE, conseillère action territoriale DRAC Aquitaine, 23 avril 2020.
- ▶ Marion KERDRAON, chargée de mission Justice & Culture ministère de la Justice, 10 avril 2020.
- ▶ Anne-Claire LANDRIEU, Chargée des actions culturelles, 29 novembre 2019 et 9 mars 2020.
- ▶ Jean-Philippe MAYOL, Directeur adjoint ÉNAP, 9 mars 2020.
- ▶ Nicolas MERLE, Chargé de mission Culture-Justice, ministère de la Culture, 10 avril 2020.
- ▶ Christophe MILLESCAMPS, Directeur ÉNAP, 9 mars 2020.
- ▶ Philippe RIVIERE, Chef de Cabinet et Chef de cours (Lot-et-Garonne, Lot et Gers). Juridiction d'appel d'Agen, 20 mai 2020.

- ▶ Laure ROHRBACHER, Conservatrice Médiathèque / Archives municipales d'Agen, 26 mai 2020.
- ▶ Thierry SALVALAIO, Président et Pierre DUPONT, adjoint de direction et référent scolaire Les Montreurs d'Images, 6 avril 2020.
- ▶ Muriel SCUDETTI, Chargée de mission Département Lot-et-Garonne, 5 juin 2020.
- ▶ Benoit THEUILLON, Chef d'unité Accueil, Hébergement et sécurisation du site ÉNAP, 9 mars 2020.
- ▶ Florian VALETTE, Chef du Bureau de la sécurité intérieure, Préfecture de Lot-et-Garonne, 5 mai 2020.
- ▶ Stéphanie WALDT, Directrice du Théâtre Ducourneau Agen, 28 mai 2020.
- ▶ Isabelle WALTZ, Cheffe de département Gestion et Management (DGM), 9 mars 2020.

▼ Focus groupes

- ▶ La culture comme outil dans les formations et la vie du campus de l'ÉNAP, jeudi 10 décembre 2020.
- ▶ L'ÉNAP, un opérateur culturel territorial en lien avec ses missions, jeudi 10 décembre 2020.
- ▶ L'ÉNAP dans les réseaux interrégionaux et nationaux, vendredi 11 décembre 2020.

▼ Documents

- ▶ Convention pluriannuelle d'objectifs, MCC-ÉNAP, 2016-2021.
- ▶ ÉNAP, Convention de partenariat Résidences d'artistes, 2019.
- ▶ ÉNAP, La culture et les actions de formation, 2019.
- ▶ ÉNAP, Projet de Pôle aquitain d'excellence en criminologie appliquée, 2019.
- ▶ ÉNAP, La culture outil de prévention, 23^e promotion d'élèves Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.
- ▶ MASTER IPCI, Emma Blanchard, Kristen Le Floch, Solène Maurice, Aïcha Opper, Anèle Trolue, *Une nouvelle vie pour le campus ÉNAP*, Module observation Master IPCI, 2020.
- ▶ MASTER IPCI, Julia Fréjaville, Kristen Le Floch, Solène Maurice, Aïcha Opper, Claire Philippe, Vianney Quignon, Laura Rocq, *Parlons Images*, Module Conception Masters IPCI et MPCDT, 2021.
- ▶ Protocoles d'accord entre le ministère de la Culture et le ministère de Justice, 1986, 1990, 2009.
- ▶ Protocole de coopération, action culturelle des publics placés sous-main de justice, Dossier de presse, signature du mardi 3 mai 2011, 3 mai 2011, Cenon - Rocher de Palmer.
- ▶ Protocole de coopération, action culturelle des publics placés sous-main de justice, Annexe rôle et mission d'Éclats, 3 mai 2011.

▲ Bibliographie

- APPEL Violaine, BANDO Cécile, BOULANGER Hélène, CRENN Gaëlle, CROISSANT Valérie, *La mise en culture des territoires*, Nancy : Presses Universitaires, 2008, p. 13-24.
- BARON Nacima, LAJARGE Romain, *Les parcs naturels régionaux, des territoires en expériences*, Versailles : Éditions Quae, 2015.
- BENXAYER Morrad, « Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire », in *La Lettre de l'OCIM*. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques, 1^{er} juillet 2016, n° 166, 2016, p. 2027. DOI 10.4000/ocim.1679.
- BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, *L'impératif délibératif*, Politix, n° 15/27, 2002, p. 17-35.
- BOLLIER David, *La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage*, Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, 2014.
- BORDEAUX Marie-Christine, DESCHAMPS François, *Éducation artistique, l'éternel retour ?, une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : Éditions de l'Attribut, 2013.
- BOUCHARD Jean-Marie, « Partenariat et recherche de transparence, des stratégies pour y parvenir », in *Informations sociales 2006/5*, n° 133, 2006, p. 50-57.
- CAUNE Jean, *La démocratisation culturelle, une médiation à bout de souffle*, PUG : Grenoble, coll. Arts et culture, 2006.
- DELANDE Delalande, *Les activités à caractère culturel dans les établissements pénitentiaires français de la Libération aux années 1980*, Thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste, École nationale des chartes, 2015.
- DEWEY John, *L'art comme expérience*, Paris : Gallimard, 2005.
- DARDOT Pierre, LAVAL Christian, *COMMUN, essai sur la révolution du XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2014.
- GREFFE Xavier, « La mobilisation des actifs culturels de la France : de l'attractivité culturelle du territoire... à la Nation naturellement créative », *Rapport de synthèse sur l'attractivité culturelle*, Document de travail du DEPS, n° 1270, 2006.
- HOAREAU Christian, LAVILLE Jean-Louis (dir.), *La gouvernance des associations*, Paris : Erès, 2011.

HORS LES MURS, *In Situ In Cité, projets artistiques participatifs dans l'espace public*, n° 7, juillet 2012.

LANDEL Pierre-Antoine, PECQUEUR Bernard, « La culture comme ressource territoriale spécifique », in Centre d'Études et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique, *Administration et politique : une pensée critique sans frontières. Dialogue avec et autour de Jean-Jacques Gleizal*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2004, p. 181-192.

LEFEBVRE Alain, « Culture et territoires », in *Projets culturels et artistiques en territoires, bilan, témoignage et analyses*, rencontre des 28 et 29 février 2008, Le Favril : la Chambre d'Eau (non publié), 2008.

MOREAU-DEFARGES Philippe, *La gouvernance*, Paris : PUF, collection Que sais-je ?, n° 3676, 2003.

NICOLAS-LE-STRAT Pascal, *Le travail du commun*, Saint-Germain sur l'Île : éditions du Commun, 2016.

OSTROM Elinor, *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Paris : De Boeck, 2010.

ROUILLON Vincent, « Éducation artistique et culturelle, l'expérimentation de la liberté », in POUTHIER François et MIQUEU Christophe (dir.), *La fabrique territoriale de l'éducation artistique et culturelle*, Sarrant : La librairie des Territoires, 2019.

SAGOT-DUVAUROUX Dominique, « Comment mesurer la valeur vaporeuse de la culture ? », *Place publique*, n° 27, 2011, p. 49-52.

SAURIER D. et BARBIER K., « L'action culturelle en faveur de la population pénale. Compte rendu d'une recherche sur les projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous-main de justice. *Questions pénales*, CESDIP, XXV (3), 2012, p. 1-4.

SEN Amartya, *L'idée de justice*, Paris : Flammarion, 2010.

ZAPPI Sylvia, « "L'empowerment", nouvel horizon de la politique de la ville », *Le Monde*. Publié le 7 février 2013 à 11h25 - Mis à jour le 7 février 2013 à 11h44.

▴ UBIC - Universités Bordeaux Interculture

UBIC (Universités Bordeaux Inter-Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale, plateforme de collaborations entre l'Université et le monde socio-économique sur le champ « culture, économies créatives et territoire ». L'objectif principal est d'accompagner les acteurs de la culture et des industries créatives dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets, en mettant à disposition des professionnels les savoirs et savoir-faire universitaires. Au cœur des mutations des politiques et des projets culturels, dans une démarche d'innovation sociale, UBIC déploie 3 principaux modes d'action et de collaboration :

- ▶ **partager** : en tant que plateforme, UBIC assure une mutualisation des données universitaires et professionnelles relevant de son champ de compétence ;
- ▶ **accompagner** : une offre d'accompagnement sur mesure, au cas par cas, est proposée aux acteurs socio-économiques afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes ;
- ▶ **former** : dans une logique de recherche-action qui s'appuie sur des projets concrets, UBIC propose des modules d'acquisition de compétences adaptés aux acteurs.

Pour plus d'information : ubic.u-bordeaux.fr

▾ L'équipe

Françoise LIOT > Maître de Conférences en sociologie - Centre Émile Durkheim

Responsable de la Licence professionnelle CoMEDIA (Conception de projets et Médiation Artistique et Culturelle) de l'IUT-Université Bordeaux Montaigne, Françoise Liot est sociologue de l'art et de la culture, spécialiste du travail artistique et des transformations des mondes de l'art. Elle a participé et développé de nombreux projets depuis 1997 (résidences d'artistes, métiers de conservateur, Éducation Artistique et Culturelle, l'évaluation dans le secteur artistique et culturelle...) et termine actuellement une recherche sur les « projets artistiques et culturels dans les établissements de santé » et les mutations de pratiques et d'organisation que cela implique.

Elle a notamment publié :

- ▶ (2020), avec LANGEARD Chloé et MONTERO Sarah, *Culture et Santé. Vers un changement des pratiques et des organisations ?*, Toulouse, L'Attribut.
- ▶ (2020), « Le partenariat intersectoriel. Le cas du dispositif Culture et Santé », dans Sylvain Bordiec, Adrien Sonnet (dir.), *Action publique et Partenariats. Enquêtes dans les domaines scolaire, sanitaire et socio-culturel*, Nîmes, Éditions Champ Social.
- ▶ (2020), « Coconstruction de l'action culturelle publique et innovation sociale. L'exemple du dispositif Culture et Santé », dans Hervé Defalvard (dir.), *Culture et économie sociale et solidaire*, Grenoble, PUG, p. 63-70.
- ▶ (2019), avec LANGEARD Chloé et RUI Sandrine, « Quand les artistes jugent les théâtres. La valeur différenciée des lieux de spectacles à l'aune des carrières d'artistes », *Sociologie et Sociétés*, n° 50, p. 237-261.
- ▶ (2018), avec LANGEARD Chloé et MONTERO Sarah, « Le travail artistique à l'hôpital. Une autre expérience de l'art », *Les politiques sociales*, n° 3-4, p. 130-141.
- ▶ (2017), avec LANGEARD Chloé et RUI Sandrine, « L'évaluation et la transformation des relations entre les acteurs culturels et les collectivités territoriales en France », dans Serge Belley et Diane Saint-Pierre (dir.), *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique*, Québec, PUQ, p. 363-386.

> **Hélène MARIE-MONTAGNAC**, Maîtresse de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication - MICA-COS 4426 (Médiations, Information, Communication, Arts - Communication, Organisations et Société)

Responsable du bloc communication, numérique et réseaux du Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) de l'Université Bordeaux Montaigne, Hélène Marie-Montagnac est spécialiste des compétences informationnelles et de la culture numérique. Son travail de recherche s'articule principalement autour des évolutions liées au développement du numérique, tant sur le plan de la communication que de l'information et des usages.

Elle a notamment publié :

- ▶ (2020), MARIE-MONTAGNAC Hélène, DULAURANS Marlène, Dossier « Les compétences informationnelles des étudiants en licence », *Cahiers de la SFSIC*, n° 16, mars 2020 : <http://cahiers.sfsic.org/sfsic/index.php?id=795>.
- ▶ (2019), MARIE-MONTAGNAC Hélène, VIGOUROUX-ZUGASTI Eloria, « Compétences informationnelles des Étudiant.e.s en Licence : entre lacunes et besoin d'accompagnement », in *Colloque international LINSEC La littératie numérique au prisme des sociologies de l'éducation et de la culture*, 13-14 juin 2019 : <https://projetciel.hypotheses.org/187> (Consulté le 12 décembre 2020).

- ▶ (2019), MARIE-MONTAGNAC Hélène, « L'abécédaire des vulnérabilités : Inclusion », in *Communication, Organisation et Société* [en ligne], 25 avril 2019 : <https://cos.hypotheses.org/1295> (Consulté le 12 décembre 2019).
- ▶ (2019), MARIE-MONTAGNAC Hélène, « Retour sur une expérience éditoriale : Mondes Sociaux, un magazine numérique de partage des sciences humaines et sociales. Entretien avec Robert Boure, Rédacteur en chef de Mondes Sociaux », in *Communication et organisation*, n° 55, 2019, p. 191-198.
- ▶ (2018), BRZUSTOWSKI-VAÏSSE Katie, MARCZAK Raphaël et MARIE-MONTAGNAC Hélène, « De Subpoena à CIEL : étude de l'acquisition de compétences informationnelles à travers une approche vidéoludique pluridisciplinaire », in *Communication et organisation*, n° 54, 1^{er} décembre 2018, p. 229-240.

> **François POUTHIER**, Professeur associé des Universités - UMR 5319 PASSAGES (CNRS)

Responsable du Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) de l'Université Bordeaux Montaigne, François Pouthier est aménageur et territorialiste. Particulièrement investi dans l'action publique territoriale, il a notamment publié :

- ▶ (2020), « Recompositions territoriales : vers des projets culturels de territoire ? », NECTART, n° 10, Hiver 2020, p. 120-130.
- ▶ (2019), « Les "communs patrimoniaux" comme nouvelles ressources territoriales », in Colloque International : Rencontre El jem 2019, Patrimoine et développement local, enjeux et défis.
- ▶ (2019), « La fabrique territoriale de l'éducation artistique et culturelle, cinq ans de pratiques partagées dans les intercommunalités engagées de Nouvelle-Aquitaine », avec Christophe Miqueu, Sarrant : La Librairie des Territoires.
- ▶ (2019), « Les projets culturels de territoire dans les intercommunalités, quand la frontière n'est pas la limite mais la zone de l'échange », *Revue de l'Observatoire*, n° 54, été 2019, p. 65-68.
- ▶ (2018), « Les usages d'un environnement naturel confrontés à la règle du jeu de l'oie. L'itinérance Bernache dans le bassin d'Arcachon », *Nature et Récréations*, n° 5, mai 2018, p. 81-89.
- ▶ (2018), « L'art de grandir ensemble, quand les rythmes scolaires interrogent les territoires et les partenariats », in F. Liot, S. Ruby, *Ouvrons l'école, quand la réforme des rythmes scolaires interroge les territoires et les partenariats*, Bordeaux : éditions Carrières Sociales.

Il collabore régulièrement avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, UBIC, le labo des cultures®, La Scène et l'INET-CNFPT à travers différentes formations, accompagnements à maîtrises d'usages, animations de séminaires territoriaux et publications d'articles.

> Étudiant.e.s MASTER IPCI 2019-2021

Emma BLANCHARD
Kristen LE FLOCH
Solène MAURICE
Aïcha OPPER
Anèle TROLUE

> Étudiant.e.s MASTER MPCDT 2020-2021

Julia FREJAVILLE
Claire PHILIPPE
Vianney QUIGNON
Laura ROCQ



Direction du système d'information
Pôle production imprimée
Mise en page - Impression - Avril 2021





▼ Contacts

Alexandre PÉRAUD
Responsable scientifique

Laetitia Devel
Coordinatrice

Tél. 05 57 12 62 59
ubic@u-bordeaux-montaigne.fr
ubic.u-bordeaux.fr

Composition : **Christine Jouin**